

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9446

Vendredi 22 Octobre 2021

Entre recherche de l'immunité et jouissance de libertés

Elle se situe où la vérité ?

José Manuel Albares

L'Espagne n'est plus la "puissance administrante" du Sahara marocain



Page 3

Karima Rhanem : *L'expulsion de la pseudo- "rasd" de l'Union africaine n'est plus qu'une question de temps*



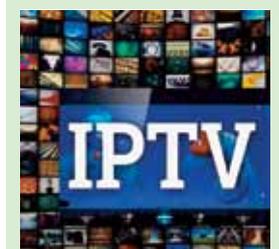
Page 2

Le moral des ménages se redresse légèrement au troisième trimestre

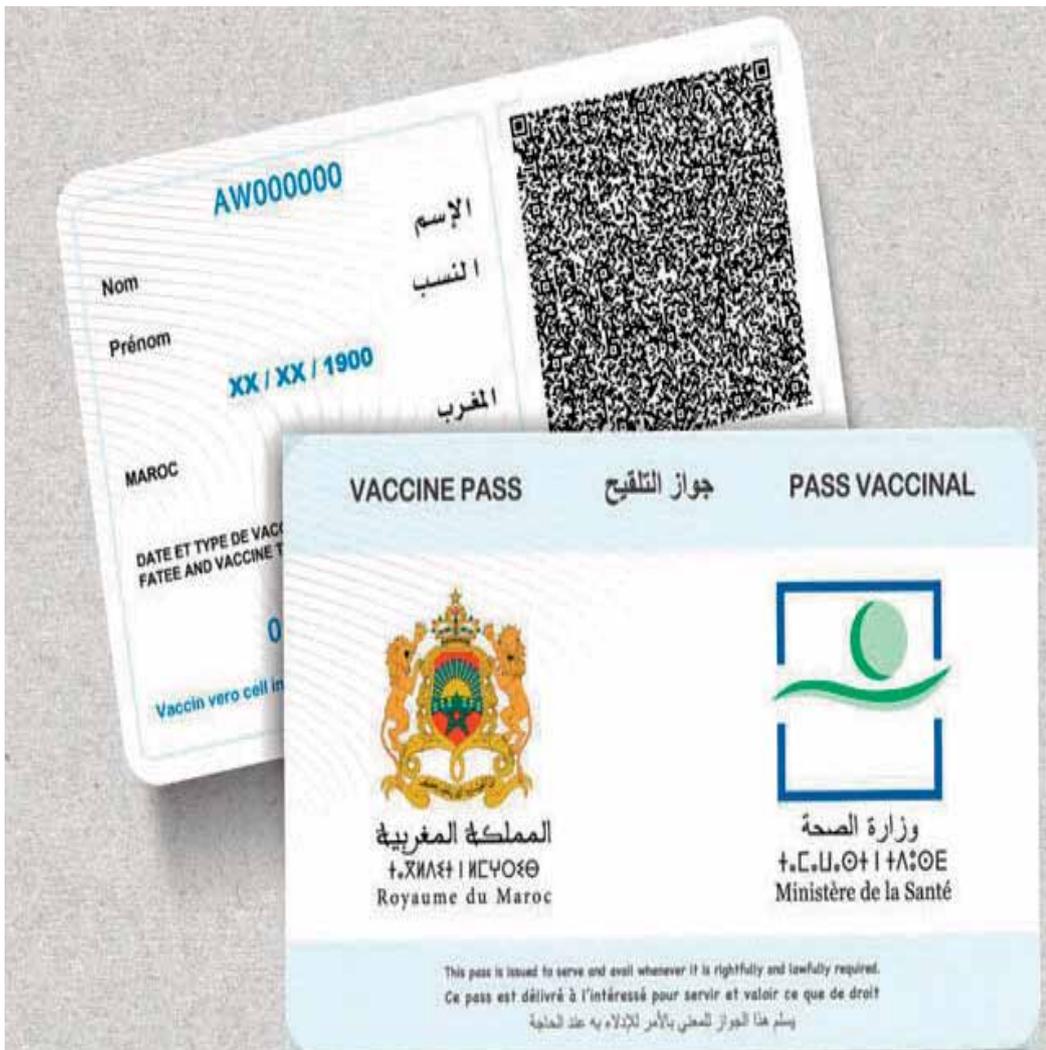


Page 14

La chasse à l'IPTV
Un coup d'épée dans l'eau



Page 16



Lire page 6

Karima Rhanem : L'expulsion de la pseudo "rasd" de l'Union africaine n'est plus qu'une question de temps



La présence du Polisario au sein de l'UA est "contraire à la charte de cette organisation" et son adhésion était une "grave erreur historique à corriger"

Les milieux diplomatiques internationaux semblent de plus en plus convaincus de l'imminence d'un règlement définitif du conflit régional artificiel autour du Sahara marocain. En effet, de nombreux acteurs politiques et diplomatiques à travers le monde expriment ouvertement, aussi bien dans les arcanes de l'organisation des Nations unies que lors de divers forums organisés dans différents pays de différentes régions, leur sentiment, largement généralisé de la justesse de la position du Royaume du Maroc quant à la genèse d'une affaire tendant vainement à affecter son intégrité territoriale par le fait de calculs géostratégiques et idéologiques obsolètes et ne se fondant sur aucune légitimité juridique ou historique.

C'est dans ce contexte que la présidente du Centre international de diplomatie (CID), Karima Rhanem, a assuré que l'expulsion de la pseudo-« rasd » de l'Union africaine (UA) « n'est plus qu'une question de temps ».

Madame Rhanem, qui était l'invitée de la chaîne de radio d'information marocaine « RIM Radio », a affirmé que de nombreux pays du continent africain sont arrivés à la conclusion que la présence du Polisario au sein de l'Union africaine est tout à fait « contraire à la charte de cette organisation » et que son adhésion était une « grave erreur historique à corriger ».

Pour la présidente du CID, nombreux sont les pays du continent africain et d'autres régions du monde qui ont pris conscience de la réalité de la chimérique « république sahraouie » et qu'il s'agit là d'un facteur de déstabilisation pour la paix et la sécurité de la région, ce qui a motivé la multiplication des appels à l'expulsion urgente de cette entité fantôme de l'Union africaine, d'autant plus qu'elle ne dispose absolument d'aucun des éléments constitutifs d'un Etat souverain, au regard des dispositions du droit international.

L'invitée de la radio d'information « RIM Radio » a évoqué, à ce propos, les appels lancés par d'éminentes personnalités politiques et universitaires pour l'expulsion de ladite entité illégitime qui discrédite outrageusement l'organisation panafricaine, lors d'un séminaire régional organisé autour de « la contribution de la résolution de la question du Sahara au renforcement de la stabilité et l'intégration de l'Afrique », dont les travaux se sont tenus à Dar es Salam en Tanzanie.



Elle a, là-dessus, mis en avant la profonde conviction de très nombreux pays du continent africain et de diverses régions du monde que l'existence et la présence de cette entité séparatiste fantôme contribuent à l'exacerbation des menaces terroristes à travers l'ensemble de la région, « à l'heure où le Maroc tend sa main à l'Algérie en vue d'une solution pacifique à la question du Sahara ».

La présidente du Centre international de diplomatie n'a pas manqué, par ailleurs, d'évoquer dans son entretien, le soutien croissant, à l'échelon international, à l'initiative d'autonomie présentée par le Royaume du Maroc en tant qu'unique solution sérieuse et crédible à même de régler ce conflit régional, dans le sillage, bien entendu, des grandes avancées enregistrées dans les provinces du Sud marocain en matière de démocratie, de développement et d'infrastructures, de même que de la poursuite manifeste de l'ouverture de représentations diplomatiques étrangères à Dakhla et Laâyoune, principales villes du Sahara marocain.

Et de conclure que les multiples initiatives prometteuses du Maroc au profit du continent africain, son leadership avéré

de nombreux domaines, le volume, en croissance soutenue, des investissements dans ses provinces du Sud ainsi que la mise à nu des manœuvres algériennes et des agissements aventuriers du Polisario, ajoutés à la menace que représente ce groupuscule séparatiste pour la stabilité et la sécurité de la région vont assurément dans le sens que l'expulsion de cette entité de l'Union africaine n'est qu'une question de temps.

D'autre part, devant la 4ème commission de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, l'Arabie Saoudite a réitéré, mardi dernier, son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Maroc, en mettant en exergue les efforts du Royaume visant à trouver une solution politique et réaliste à la question du Sahara marocain.

« L'Arabie Saoudite rejette toute atteinte aux intérêts supérieurs ou à la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc frère », a déclaré l'ambassadeur, représentant permanent de l'Arabie Saoudite, Abdallah Al Mouallimi, lors des travaux de la 4ème commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

« Nous appelons à continuer dans ce processus (la tenue de tables rondes sur le Sahara marocain avec la participation du Maroc, de l'Algérie, de la Mauritanie et du « Polisario ») pour aboutir à une solution définitive à ce conflit qui n'a que trop duré », a souligné le diplomate saoudien qui a notamment réitéré le soutien de son pays à l'initiative marocaine d'autonomie dans le cadre de la souveraineté du Royaume et son intégrité territoriale, rappelant qu'il s'agit là d'une solution conforme au droit international, à la charte des Nations unies et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU.

Par ailleurs, M. Al Mouallimi a indiqué que l'initiative marocaine a été saluée par le Conseil de sécurité à travers l'ensemble des résolutions adoptées depuis 2007, en précisant que l'Arabie Saoudite salue également la participation des élus sahraouis aux sessions du comité des 24 de même que lors des deux tables rondes à Genève.

Le Maroc a renforcé le développement économique et social au Sahara marocain dans le cadre du nouveau modèle de développement et de réalisations majeures en matière des droits de l'Homme, a-t-il également fait observer, mettant, dans ce sens, en avant la participation spontanée et massive des populations des provinces du Sud



Pour la présidente du CID, nombreux sont les pays du continent africain et d'autres régions du monde qui ont pris conscience de la réalité de la chimérique "république sahraouie"

marocain au triple scrutin qui a eu lieu le 8 septembre dernier.

D'autre part, du continent américain, la communauté des Etats latino-américains et des caraïbes (CELAC) a réaffirmé, devant la 4ème commission de l'Assemblée générale de l'ONU à New York, son soutien « ferme aux efforts du Secrétaire général de l'ONU visant à parvenir à une solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable à la question du Sahara marocain (...) ».

La question du Sahara marocain, une question juste et légitime aussi bien sur le plan historique qu'en matière de droit international, connaît d'ores et déjà un tournant décisif vers sa résolution dont les conséquences profiteront assurément à tous les pays de la région et contribueront à préserver la paix, la sécurité et la stabilité tant sur le plus régional et continental qu'au niveau international.

Telles sont les nobles motivations qui inspirent la détermination du Royaume du Maroc et expliquent les grandes avancées diplomatiques réalisées et les efforts louables de la diplomatie marocaine s'appuyant sur la légalité internationale, la légitimité historique et l'adhésion de tout un peuple.

Rachid Meflah



Les milieux diplomatiques internationaux semblent de plus en plus convaincus de l'imminence d'un règlement définitif du conflit régional artificiel du Sahara marocain

Le feuilleton judiciaire de l'affaire Ghali se poursuit

José Manuel Albares : *L'Espagne n'est plus la "puissance administrante" du Sahara marocain*

Le rocambolesque feuilleton judiciaire concernant l'affaire Brahim Ghali, le chef des séparatistes du Polisario, se poursuit en Espagne.

Ainsi, après avoir auditionné plusieurs personnalités impliquées ou concernées par cette affaire, le juge d'instruction du tribunal de Saragosse, Rafael Lasala, a décidé d'auditionner d'autres personnalités et de recueillir leurs témoignages.

En ce sens, le magistrat espagnol a ordonné la comparution du chef du cabinet de la présidence de la Rioja, Eliseo Sastre, du directeur du service de santé de cette communauté autonome, Alberto Lafuente, du chef de l'unité de soins intensifs de l'hôpital San Pedro, Fernando Martínez Soba, et de la responsable du service d'admission de l'hôpital San Pedro de Logroño, Olga Llaría Soto, selon l'agence espagnole Europa Press.

De son côté, la ministre espagnole de la Défense, Margarita Robles, a nié mercredi dernier devant le Congrès des députés (la chambre basse du Parlement espagnol) l'implication de son département dans cette affaire en mettant en avant que le ministère de la Défense n'avait aucune compétence d'intervention dans l'atterrissage de l'avion algérien transportant Brahim Ghali à l'aéroport.

Pour rappel, Margarita Robles a fait cette déclaration lors de sa comparution devant la Commission de défense au Congrès des députés à la demande de plusieurs groupes parlementaires pour livrer son témoignage dans cette affaire qui a provoqué une crise diplomatique majeure entre Rabat et Madrid.

Il convient de préciser que le journal espagnol ABC (mis en ligne



samedi 25 septembre 2021) a assuré qu'«une certaine logique politique laisse penser qu'une décision aussi importante que celle autorisant l'entrée d'une façon illégale du chef du Polisario qui avait une affaire pendante devant la justice, n'a pas été prise uniquement par González Laya (l'ancienne ministre des Affaires étrangères) et son équipe», avant de souligner que le ministère de la Défense, est impliqué dans cette affaire, puisque de hauts gradés de l'armée de l'air étaient au fait de l'entrée de Ghali en Espagne sous une fausse identité.

Par ailleurs, le ministre des Af-

aires étrangères, de l'UE et de la Coopération, José Manuel Albares, a souligné mercredi devant le Congrès des députés que l'Espagne a cessé d'être la "puissance administrante" du Sahara marocain, tout en mettant en avant que Madrid soutient une solution négociée entre les parties dans le cadre de l'ONU.

José Manuel Albares répondait au député PNV (parti national basque) Aitor Esteban qui prétendait que l'Espagne était «la puissance administrante» du Sahara.

«L'Espagne ne figure pas en tant que puissance administrante

sur la liste des territoires autonomes des Nations unies, ni dans les rapports annuels du Secrétaire général des Nations unies sur le Sahara», a martelé José Luis Albares. Et d'ajouter : «Au-delà d'un débat juridique ou sémantique, ce qui est important, c'est là où se trouve l'Espagne et là où elle continuera d'être, c'est-à-dire au sein du Groupe d'amis du Sahara». Outre l'Espagne, ce Groupe comprend les Etats-Unis, la Russie, le Royaume-Uni et la France.

En février dernier, le gouvernement espagnol a affirmé que Madrid n'a aucune responsabilité

internationale concernant l'administration du Sahara marocain depuis 1976.

«L'Espagne se considère déchargée de toute responsabilité internationale en ce qui concerne l'administration du Sahara depuis la lettre adressée le 26 février 1976 par le représentant permanent de l'Espagne auprès des Nations unies au Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies», a souligné le gouvernement espagnol dans une lettre répondant à des questions posées par le parti Ciudadanos.

Mourad Tabet

La Côte d'Ivoire réaffirme son soutien à l'initiative d'autonomie

La Côte d'Ivoire a réaffirmé, mercredi à New York, son soutien à l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc pour trouver une solution politique, juste durable et mutuellement acceptable au conflit autour du Sahara marocain.

La Côte d'Ivoire "voudrait féliciter le Maroc pour son initiative de large autonomie du Sahara, présentée en 2007, et visant à parvenir à une solution politique négociée et mutuellement acceptable, basée sur le réalisme" à la question du Sahara marocain, a souligné le représentant de la Côte d'Ivoire, devant la 44^e commission de l'Assemblée générale de l'ONU.

"Cette solution de compromis, qu'approuve pleinement mon

pays, tient compte des spécificités de la région du Sahara et octroie à sa population de très larges prérogatives dans tous les domaines", a-t-il indiqué, relevant que son pays "note avec satisfaction la participation massive de la population du Sahara aux élections générales organisées le 08 septembre 2021".

Il s'est également félicité du nouveau modèle de développement dans les provinces du Sud du Royaume, un modèle axé sur d'importants projets d'investissement.

Le diplomate ivoirien a, en outre, mis en avant les initiatives entreprises par le Maroc visant à promouvoir les droits de l'homme dans la région et à favoriser un large accès des populations locales au vaccin contre la Covid-19.

"Toutes ces actions contri-

buent assurément à l'autonomisation politique, économique, sociale et culturelle de ces populations", a-t-il estimé.

Il a, par ailleurs, indiqué que son pays réaffirme son soutien au caractère exclusivement onusien du processus politique engagé sous les auspices du Secrétaire général des Nations Unies.

"Ce processus politique est le cadre idéal pour parvenir à une solution politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis, (à la question du Sahara marocain) comme le recommandent les dix-sept résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis 2007", a souligné le diplomate ivoirien.

Il a relevé aussi que son pays invite le nouvel envoyé personnel du SG de l'ONU pour le Sahara

marocain, Staffan de Mistura à poursuivre le processus des tables rondes avec la participation effective de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et du "polisario", dans le même format que les deux premières qui se sont tenues en décembre 2018 et mars 2019 à Genève.

Il a, de même, fait observer qu'un règlement politique juste et durable de ce différend régional de longue date, conforme aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies, est "vital, non seulement pour la stabilité et la sécurité du Sahel, mais également pour le renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'Union du Maghreb Arabe".

Le diplomate ivoirien a estimé

qu'un environnement régional sécuritaire stable est "absolument nécessaire" à la poursuite des négociations dans le cadre du processus politique.

Par ailleurs, le représentant de la Côte d'Ivoire a salué l'attachement du Maroc au cessez-le-feu, tout comme ses actions pacifiques menées le 13 novembre 2020, en vue d'assurer la libre circulation dans le passage de Guerguerate.

Et de conclure que la Côte d'Ivoire "exhorte toutes les parties prenantes à rester engagées dans la voie du dialogue et de la paix, en faisant preuve de réalisme et d'esprit de compromis, dans le processus politique en cours, afin de parvenir à un règlement définitif du différend régional sur le Sahara".

Le SG de l'ONU met à nu, à nouveau, les violations et mensonges de l'Algérie et du "polisario"



Antonio Guterres fait état de la proclamation historique par les Etats-Unis de la souveraineté pleine et entière du Royaume du Maroc sur son Sahara

Dans son rapport à l'Assemblée générale de l'ONU, le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, vient une nouvelle fois démasquer les violations, les mensonges et les allégations fallacieuses de l'Algérie et du "polisario" sur la question du Sahara marocain, après l'avoir fait au début du mois dans son rapport au Conseil de sécurité.

Dans ce rapport, M. Guterres souligne que la question du Sahara marocain est examinée par l'ONU en tant que question relative à la paix et à la sécurité, donc comme différend régional sous le Chapitre VI de la Charte des Nations unies, relatif au règlement pacifique des différends.

En outre, le Secrétaire général de l'ONU confirme, encore une fois, que la solution définitive au différend régional autour du Sahara marocain ne peut être que politique, réaliste, pragmatique, durable et de compromis, et ce conformément aux résolutions 2440, 2468, 2494, 2548 du Conseil de sécurité. Il réaffirme, ainsi,

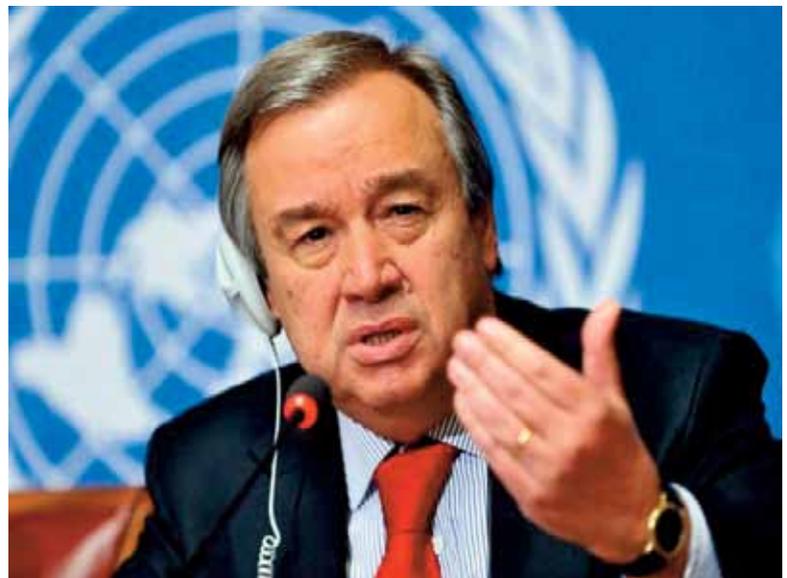
l'enterrement définitif de tous les plans obsolètes soutenus par les seuls Algérie et "polisario", notamment le référendum.

Les résolutions 2440, 2468, 2494 et 2548 auxquelles la solution doit être pleinement conforme selon le SG de l'ONU, et toutes celles qui les ont précédées depuis 2007, consacrent la prééminence, le sérieux et la crédibilité de l'Initiative d'autonomie comme seule solution à ce différend régional, dans le cadre de la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume.

Ces résolutions ont également établi les tables rondes, avec la participation du Maroc, l'Algérie, la Mauritanie et le "polisario" en tant que cadre unique pour mener le processus politique exclusivement onusien visant à parvenir à une solution politique à ce conflit artificiel monté de toutes pièces, entretenu et maintenu par l'Algérie, ce qui réaffirme, une nouvelle fois, les obligations de ce pays, en tant que partie prenante principale, au différend régional autour du Sahara marocain.

Dans son rapport, le SG de l'ONU confirme, en outre, que les éléments armés du "polisario" ont bel et bien bloqué le passage d'El Guergarate en octobre et novembre 2020, battant en brèche les vaines tentatives du "polisario" et de l'Algérie d'occulter cette vérité. Pour rappel, suite au blocage par les milices armées séparatistes du "polisario" pendant plus de trois semaines, du passage routier d'El Guergarate, entre les frontières du Maroc et de la Mauritanie, en octobre et novembre 2020, le Maroc a entrepris, le 13 novembre 2020, une action de génie civil par laquelle il a rétabli, une fois pour toutes, la libre circulation des personnes et des biens dans ce passage.

L'aspect pacifique de cette intervention des Forces Armées Royales a été relevé dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU qui a indiqué "qu'aucune victime n'a été signalée à la MINURSO, notamment à travers la vaccination, par les autorités marocaines, de son personnel.



accusations du "polisario", dont les éléments armés ont fui la zone tampon de Guergarate, suite à l'intervention des FAR, comme le confirme M. Guterres.

Le Secrétaire général de l'ONU a, aussi, mis en relief, dans ce rapport, la lettre Royale soulignant le caractère "irréversible" des actions pacifiques menées par le Maroc au niveau du poste frontalier d'El Guergarate pour rétablir la libre circulation civile et commerciale. Le rapport confirme que "le Maroc est resté attaché au cessez-le-feu", tout en préservant son droit de répondre à toute provocation des milices du "polisario". Le SG de l'ONU a, en outre, attiré l'attention de l'Assemblée générale de l'ONU sur la renonciation illégale par le "polisario" au cessez-le-feu, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité.

En outre, M. Guterres s'est félicité de la coopération du Maroc avec la MINURSO, notamment à travers la vaccination, par les autorités marocaines, de son personnel.

Aussi, ce rapport se distingue-t-il par la mise en exergue des acquis diplomatiques du Royaume au Sahara marocain durant l'année écoulée. Dans ce cadre, le SG de l'ONU a mis en avant les inaugurations historiques des consulats généraux par 16 pays dans les villes de Laâyoune et Dakhla. M. Guterres a souligné, à cet effet que "Bahreïn, Burkina Faso, Eswatini, Guinée équatoriale, Guinée Bissau, Haïti, Jordanie, Libye, Malawi, Sénégal, Sierra Leone, Suriname, les Émirats arabes unis et la Zambie ont annoncé leur intention d'inaugurer ou ont ouvert des consulats généraux au Sahara". Ces représentations diplomatiques s'ajoutent ainsi aux 10 consulats de pays africains, arabes, des caraïbes et autres, ouverts dans les villes de Laâyoune et Dakhla pour un total de 26 depuis décembre 2019, ce qui illustre la reconnaissance internationale et diplo-

matique de la marocanité du Sahara.

Le Secrétaire général de l'ONU a, de même, fait état de la proclamation historique, le 10 décembre 2020, par les Etats-Unis, de la souveraineté pleine et entière du Royaume du Maroc sur son Sahara.

En effet, M. Guterres a indiqué notamment que "les Etats-Unis ont reconnu la souveraineté marocaine sur l'ensemble du territoire du Sahara et réaffirmé leur soutien à la proposition d'autonomie sérieuse, crédible et réaliste du Maroc, comme seule base d'une solution juste et durable à ce conflit". Il a, également, informé que le 24 décembre 2020, les Etats-Unis ont annoncé l'inauguration d'un consulat virtuel au Sahara.

Par ailleurs, M. Guterres a mis l'accent sur l'essor économique et infrastructurel du Sahara marocain, ainsi que la poursuite des investissements du Maroc dans ses provinces du Sud. Il a indiqué à ce propos que "le 30 avril, les autorités marocaines ont annoncé le gagnant de l'offre pour la construction du port atlantique de Dakhla et que sa construction est en cours".

De même, M. Guterres relève la poursuite des "travaux de construction d'une autoroute reliant Tiznit à Dakhla". Des chantiers de grande envergure que plusieurs pays arabes

ont pu constater, lors de leur visite sur le terrain en juin dernier. En effet, comme en atteste le Secrétaire général dans son rapport, "des délégations diplomatiques de Jordanie, d'Oman, d'Arabie saoudite et du Yémen" se sont rendues, les 24 et 26 juin 2021, à Dakhla et Laâyoune pour "explorer les opportunités d'investissement au Sahara".

Enfin, le siedo d'indiquer que les rapports du Secrétaire général de l'ONU, aussi bien au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, ont clairement reflété les réalités tant sur le terrain, que dans le cadre du processus politique, loin de la propagande mensongère de l'Algérie et du "polisario", confortant largement la position du Maroc et son attachement à la légalité internationale. Ceci a amené l'Algérie, par le biais de son pantin le "polisario", et son séparatiste en chef, Brahim Ghali, à envoyer au Secrétaire général de l'ONU, une lettre irresponsable et irrespectueuse à son égard et à l'égard de toute l'organisation onusienne, lui reprochant tout simplement de ne pas suivre leur narratif fallacieux qui ne convainc plus personne au sein de la communauté internationale, et le critiquant, sans vergogne, pour son impartialité et sa neutralité sur la question du Sahara marocain.

Le Qatar réitère son appui à la souveraineté du Maroc sur son Sahara

L'Etat du Qatar a réitéré, mercredi à New York, son soutien à une solution politique, durable et de compromis à la question du Sahara marocain dans le cadre de la souveraineté du Royaume.

"Le Qatar soutient les efforts du Secrétaire général de l'ONU visant à aboutir à une solution politique durable et de compromis dans le cadre du processus politique mené sous les auspices des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 2548 (2021), de manière à garantir la souveraineté du Royaume du Maroc" sur son territoire, a souligné l'ambassadeur Représentante permanente du Qatar à l'ONU, Alya Ahmed Bin Saïf Al-Thani.

A cet égard, l'ambassadeur du Qatar, qui intervenait devant la 4^{ème} Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, a réaffirmé que le Plan d'autonomie présenté par le Maroc constitue "une initiative constructive et la base à toute solution réaliste à cette question".

Elle a également exprimé son souhait que la résolution qui sera adoptée par la 4^{ème} Commission puisse appuyer le processus politique et aboutir à une solution définitive qui "sert les intérêts des parties (au conflit) et renforce la paix, la stabilité et la coopération dans la région".

Le Costa Rica plaide pour une solution politique juste et durable

Le Costa Rica s'est prononcé, mercredi à New York, en faveur d'une solution politique juste, durable et "acceptée par toutes les parties" au conflit autour du Sahara marocain.

Dans son intervention devant la 4^{ème} commission de l'Assemblée Générale de l'ONU, le représentant du Costa Rica a indiqué que son pays "exhorte les parties à respecter le cessez-le-feu" et à reprendre les négociations de "bonne foi" sous les auspices du Secrétaire général et son envoyé personnel pour le Sahara marocain afin de poursuivre le processus politique.

Pour sa part, le Kenya, qui assure la présidence tournante du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre, a souligné, devant la commission, "l'urgence" de trouver une solution pacifique, juste et durable à la question du Sahara marocain.

Depuis les camps de la honte de Tindouf

Une femme lance un SOS pour la protection des habitants

Une femme sahraouie de l'intérieur des camps de Tindouf a lancé un appel de détresse demandant la protection contre la recrudescence des vols dans les camps de la honte.

Selon un message audio diffusé par Forsatin, ladite femme a dénoncé les attaques répétées contre les tentes sahraouies et le vol de l'aide alimentaire destinée aux populations laissées dans la précarité et abandonnées à leur sort. Les bandes armées visent en particulier les minorités qui sont exposées au danger que représentent les affrontements et les combats que se livrent ces gangs, au grand jour et avec la bénédiction de la direction des miliciens du Polisario.

La même source a ajouté que la femme en détresse a appelé le monde entier à agir rapidement et à intervenir pour porter secours aux habitants des camps, afin de sauver ce qui peut encore l'être. Elle a souligné que ces populations sont disposées à accepter, sans condition, toute solution qui leur épargnerait les agissements de la direction du Polisario. Ces populations, ajoute-t-elle, n'aspirent qu'à vivre dans la sécurité et la quiétude, loin des camps où elles souffrent d'un grave

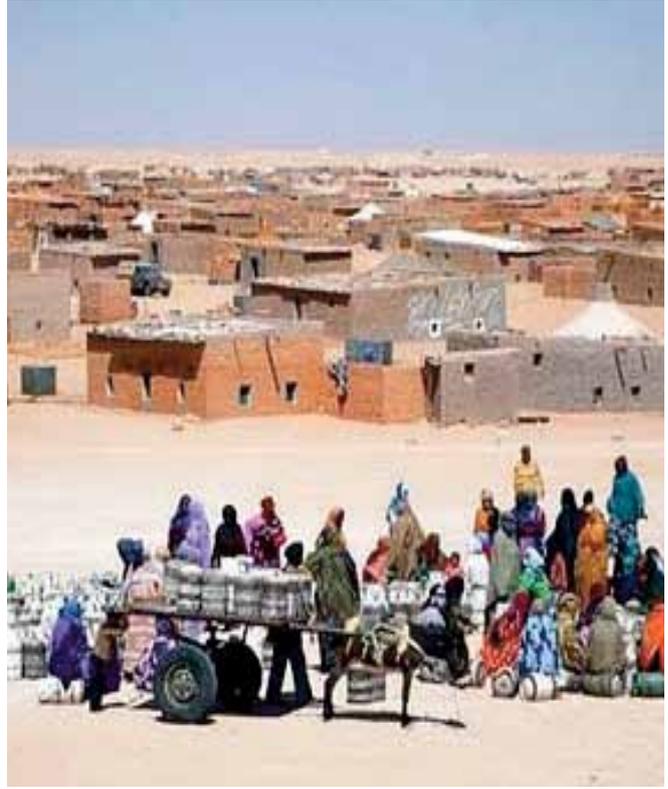
chaos sécuritaire, de l'absence de tout moyen nécessaire pour mener une vie décente comme les médicaments et les denrées alimentaires et où elles ne sont plus à l'abri du pillage et du vol.

A noter que les populations des camps de Tindouf vivent depuis longtemps dans un climat d'insécurité caractérisé par les attaques et les vols à répétition, imposé par des bandes armées qui sèment la terreur de jour comme de nuit, détournant l'aide humanitaire et kidnappant des citoyens tout en demandant des rançons à leurs familles.

Ces bandes sont protégées par de hauts responsables du Polisario pour lesquels elles travaillent.

Faisant écho aux appels de cette femme, les habitants des camps de Tindouf ont dénoncé les détournements par les dirigeants du Polisario des aides humanitaires qui leur sont destinées, notamment les médicaments commercialisés dans d'autres marchés, à commencer par ceux de l'Algérie, tandis que les dirigeants du mouvement séparatiste se font soigner dans les meilleurs hôpitaux d'Europe et d'Amérique.

Ahmadou El-Katab



Condamnation des auteurs d'actes de vandalisme aux consulats du Maroc à Utrecht et Den Bosch

La justice néerlandaise a condamné, lundi, à des peines d'emprisonnement les auteurs d'actes de vandalisme perpétrés, en janvier et mars derniers, dans les consulats généraux du Maroc à Utrecht et Den Bosch.

Selon des sources judiciaires néerlandaises, cette privation de liberté de sept jours, prononcée à l'encontre de deux individus ayant commis ces actes gravissimes en violation de la convention de Vienne sur l'inviolabilité des postes diplomatiques, est assortie d'une obligation de ne pas s'approcher des deux représentations consulaires pour une période de deux ans.

Il est à noter qu'il s'agit d'une affaire qui oppose le ministère public néerlandais aux deux individus, précise les mêmes sources. Le juge, conscient de la gravité des infractions commises, a condamné les actes illégaux perpétrés par ces deux individus portant atteinte aux représentations consulaires marocaines et aux emblèmes de la nation.

Il a, par ailleurs, déclaré que le travail des deux consulats devrait reprendre son cours normal afin de répondre aux requêtes de la communauté marocaine en toute sérénité.

Le ministère public néerlandais, qui estime que la gravité des actes commis nécessite des peines plus lourdes, fera appel de cette décision, ajoutent les mêmes sources.

L'ONU nomme Omar Hilale co-président du Groupe des amis des examens nationaux volontaires pour la réalisation des ODD

Le président de l'Assemblée générale et le président du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) ont nommé l'ambassadeur Omar Hilale, représentant permanent du Maroc auprès de l'ONU, co-président, avec l'ambassadeur des Philippines, du Groupe des amis des examens nationaux volontaires pour la mise en œuvre des objectifs du développement durable (ODD).

Cette nomination consolide le rôle clé que joue le Maroc sur la scène internationale, grâce à la vision clairvoyante et l'engagement actif de SM le Roi Mohammed VI, dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le Maroc a d'emblée souscrit aux 17 ODD, y compris en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'action climatique et la transition énergétique dans son nouveau modèle national de développe-

ment. Le Royaume érige le partenariat mondial, notamment la coopération Sud-Sud en axe stratégique de sa politique étrangère en accordant à l'Afrique une place centrale.

Ce Groupe des amis a été créé en 2019, année où le Maroc avait assuré la vice-présidence de l'ECOSOC durant deux cycles successifs 2019 et 2020. Il vise l'accompagnement des pays qui présenteront leurs examens nationaux volontaires (VNR) dans le cadre du forum politique de haut niveau qui a lieu chaque année. Les VNR sont un outil d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du développement durable et un espace de partage des meilleures pratiques dans la mise en œuvre de l'agenda 2030.

Le Groupe des amis des VNR jouera un rôle catalytique durant la décennie d'action et lors des forums politiques de haut niveau de l'ECOSOC. La décennie d'action et de mise en œuvre a été lancée par les chefs

d'État et de gouvernement lors du sommet sur les ODD en septembre 2019, afin d'accélérer les progrès vers ces objectifs et de mettre le monde sur la bonne voie pour les atteindre d'ici à 2030. Le prochain Forum de haut niveau de l'ECOSOC aura lieu en juillet 2022 et sera marqué par plusieurs débats thématiques, ainsi que par les examens volontaires nationaux de 45 pays présentant cette année leur rapport.

A rappeler que le Maroc s'est prêté deux fois à un examen national volontaire sous les auspices du Conseil économique et social des Nations Unies en 2016 et en 2020. Le Royaume avait mené une large campagne de consultations, avec la participation de toutes les institutions nationales et des partenaires internationaux, en particulier parmi les organisations des Nations Unies, pour consolider l'appropriation collective des ODD par les acteurs nationaux.

Entre recherche de l'immunité et jouissance de libertés

Elle se situe où la vérité ?



La sentence est tombée deux jours avant qu'elle ne soit effective. L'obligation du pass vaccinal imposée pour tous et solennellement déclarée par Khalid Ait Taleb, actuel ministre de la santé, aura pris de court bon nombre tout en suscitant une polémique qui, après tout, dénote d'un signe positif au sein d'une société à l'écoute.

Quelle priorité, au fait, entre la nécessité de tendre à une immunité collective, synonyme de salut, et la jouissance de libertés constitutionnellement garanties ?

Certains constitutionnalistes et autres activistes des droits de l'Homme soutiennent que la récente décision du gouvernement ne respecte pas la hiérarchie des normes qui dispose qu'une loi se situe au-dessus des décrets et des arrêtés.

Selon Abdelhak Belfkih, professeur de droit constitutionnel et de sciences politiques à l'Université Mohammed Ben Abdellah-Fès, le nouveau pass vaccinal est une violation flagrante de la Loi suprême, notamment l'article 24 qui stipule que « la liberté de circuler et de s'installer à l'intérieur du territoire national, d'en sortir et d'y

revenir, est garantie à tous conformément à la loi » et l'article 29 qui édicte que « des libertés de réunion sont garanties ». « Imposer un pass dans les espaces publics et les établissements privés est une violation des droits fondamentaux. Pis, il s'agit d'une punition extrajudiciaire. En fait, l'exclusion des citoyens des transports en commun, des hôpitaux, des cafés, des restaurants, des bibliothèques, des associations sportives et culturelles et autres lieux de rencontre est une privation profonde de leur liberté. C'est un déni du droit de réunion et de liberté d'aller et venir, une véritable exclusion de la vie sociale », a-t-il indiqué. Et de préciser : « Imposer le pass vaccinal dépasse aujourd'hui le cadre normal du droit pénal. Cela conduit à la mise en place de « sanctions sociales » inédites qui associent privation de liberté et incitation à l'humiliation publique. C'est un moyen non juridique de perturber socialement les personnes. Pire, ce n'est plus la justice qui punit, mais des personnes privées (agent de sécurité, serveurs, bibliothécaires, gérant de hammam, contrôleurs de transport en commun, em-

ployés des hôpitaux) qui appliquent la punition. Les autorités compétentes ont adopté une logique de la répression massive et douce car elles n'ont pas les moyens de tout contrôler et elles ont délégué cette mission à la population ».

Notre interlocuteur estime que cette nouvelle décision s'inscrit dans un processus qui a débuté avec le décret-loi 2.20.293 relatif à l'état d'urgence, en particulier son article 3, qui a donné la possibilité au pouvoir exécutif de définir les crimes via des notifications et d'élargir le champ des définitions des délits et crimes. Pour lui, cette imposition du pass vaccinal n'est aujourd'hui qu'une nouvelle « punition sociale » et une « manière extrajudiciaire de perturber et d'isoler nos concitoyens socialement ». « Aujourd'hui, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, nous sommes punis pénalement et socialement sans pouvoir nous défendre. On se demande ce qui justifie ce genre de punition », s'est-il interrogé.

Abdelhak Belfkih avance qu'en matière de loi, la règle est d'être condamné pour avoir commis quelque chose et non

l'inverse. « En effet, le principe est celui de la « permission » et la punition n'est rien d'autre qu'une restriction de ce principe qui est celui de la jouissance de la liberté », a-t-il conclu.

De son côté, Aziz Idamine, expert international en droits de l'Homme, a indiqué que si le Maroc a adopté un décret-loi réglementant l'état d'urgence (ce décret a été transformé en loi conformément au chapitre 81 de la Constitution), il estime que cette loi ne peut violer la Constitution ou les lois réglementaires, car c'est une loi ordinaire, et ne peut, de ce fait, toucher le domaine de la législation. « Il y a l'article 70, appelé "la loi de permission" qui permet au gouvernement de légiférer dans le domaine du droit, c'est-à-dire que l'Exécutif peut promulguer des décrets qui entrent dans le champ d'application de l'article 71 de la constitution. Pourtant, l'article 70 impose deux conditions, à savoir la définition d'un délai pour ces lois et que l'objectif de la loi soit prédéterminé. Du coup, la loi d'urgence n'est pas une loi de permission puisqu'elle n'est pas limitée dans le temps, et d'autre part,

elle n'a pas précisé les domaines d'intervention de l'Etat », a-t-il expliqué. Et d'ajouter : « La loi d'urgence sanitaire donne au gouvernement la possibilité de prendre des mesures nécessaires mais selon le principe de légitimité et de légitimation constitutionnelle. Et en conséquence, le gouvernement ne peut ni intervenir dans le champ des lois ni geler la Loi suprême ».

Aziz Idamine soulève un autre problème, celui de la protection des données personnelles. Selon lui, le pass vaccinal inclut les données de santé personnelles. Or cela pose le problème d'accès à ces données par des personnes privées alors que la loi interdit formellement cet accès. Il se demande également s'il est légal de remettre sa CNI à un vigile pour se promener dans un parc ou prendre un café. « La réglementation du pass vaccinal est censée se faire par la loi, qui protège les droits et libertés. La loi sur l'urgence sanitaire ne concerne que le domaine réglementaire, c'est-à-dire le chapitre 72 de la Constitution, et ne peut pas toucher le chapitre 71 de la Constitution », a-t-il conclu.

Hassan Bentaleb

Epreuves écrites des concours de police

Les candidates et candidats appelés à présenter leurs passeports vaccinaux

Les candidates et candidats admis pour passer les épreuves écrites des concours de police, prévus le 24 octobre courant, sont priés de présenter leurs passeports vaccinaux dans tous les centres d'examen désignés au niveau national, a annoncé la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

Les personnes ne disposant pas de passeport vaccinal seront obligés, à titre exceptionnel, de présenter un certificat négatif de test PCR de dépistage du Covid-19 ne dépassant pas 72 heures, a précisé le texte.

Cette procédure, qui comprendra toutes les étapes des concours (écrit, oral, sportif et médical), s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préventives adoptées par les autorités publiques pour faire face à la pandémie de Covid-19, ainsi que d'assurer la sécurité sanitaire pour l'ensemble des candidates et candidats et pour tous les fonctionnaires en charge de la supervision et de la surveillance des concours, conclut la même source.

Trafic international de drogue et de comprimés psychotropes

Des interpellations en série à Errachidia, à Kénitra et à Tétouan

Les éléments du service régional de la police judiciaire d'Errachidia ont interpellé, jeudi matin sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), quatre individus pour leurs liens présumés avec un réseau criminel de trafic international de drogue et de psychotropes.

L'interpellation des suspects, âgés entre 25 et 52 ans et dont deux aux antécédents judiciaires, a été menée en coordination avec les éléments de la Gendarmerie Royale au niveau de la commune rurale de "Kadoussa" à environ 40 km de la ville d'Errachidia, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué, précisant que les prévenus ont été appréhendés en flagrant délit de possession et trafic de 37 paquets de chira, pesant une tonne et 48 kilogrammes.

Les mis en cause ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête

menée sous la supervision du parquet compétent, à l'effet d'identifier les éventuelles ramifications de cette activité criminelle et de déterminer tous les actes criminels imputés aux personnes suspectes, ajoute la même source. La mise en échec de cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts intenses déployés par les services sécuritaires pour lutter contre le trafic de drogue et de psychotropes, conclut le communiqué.

Par ailleurs, les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de Kénitra ont interpellé, mardi, sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), deux individus (50 et 53 ans), dont un repris de justice et un citoyen marocain ayant la nationalité espagnole, pour leur implication présumée dans une affaire de possession et de trafic de comprimés psychotropes.

L'arrestation des deux prévenus a eu lieu immédiatement à leur arrivée à bord

d'un véhicule léger à la gare de péage sur l'autoroute reliant Tanger et Kénitra, indique un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), ajoutant que les opérations de fouille ont permis la saisie de 8.985 comprimés psychotropes de type "Rivotril", plusieurs téléphones portables et une somme d'argent de 60.000 DH, soupçonnée provenir du trafic de drogue et de psychotropes.

Les mis en cause ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent, à l'effet d'identifier les éventuelles ramifications de cette activité criminelle et appréhender l'ensemble des personnes impliquées dans ces actes, ajoute la même source.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts continus déployés par les services de la DGSN et de la DGST pour le démantèlement des réseaux de trafic de drogue et de psychotropes aux niveaux

national et international, conclut le communiqué.

A Tétouan, les éléments du service préfectoral de la police judiciaire ont mis en échec, jeudi matin sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), une opération de trafic de 7.620 comprimés psychotropes.

Ces comprimés psychotropes et une somme d'argent ont été saisis chez un individu qui faisait l'objet d'un avis de recherche à l'échelle nationale pour trafic illicite de substances psychotropes, émis respectivement par les services de la police judiciaire de Tanger et de Casablanca, indique la DGSN dans un communiqué.

Le suspect a été placé en garde à vue à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent, afin d'élucider les tenants et aboutissants de cette affaire et de déterminer les éventuelles ramifications de ces actes criminels, souligne la même source.

Divers

Immigration clandestine

Un total de 105 candidats à l'immigration clandestine aux Iles Canaries ont été interceptés ces derniers jours dans la province de Laâyoune, ont indiqué les autorités locales.

Un premier groupe de 70 clandestins, dont 12 femmes et un bébé, ont été arrêtés dimanche lors de l'avortement d'une tentative d'immigration irrégulière au large de Laâyoune.

Une deuxième tentative de départ aux Iles Canaries a été avortée mercredi au sud de Laâyoune permettant l'interpellation de 35 migrants clandestins, a-t-on précisé de mêmes sources.

Les autorités de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra ont intensifié ces derniers temps la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains qui a abouti à l'arrestation de centaines d'individus, en majorité des citoyens d'Afrique subsaharienne, qui tentaient d'atteindre les côtes espagnoles.

Avis

Il est porté à la connaissance de tous les ophtalmologistes éligibles pour être membres titulaires de la Société marocaine de glaucome, de régulariser leurs cotisations de cinq cent dirhams au titre de l'année 2021. Le dernier délai de rigueur est fixé au 12 novembre 2021.

Les cotisations doivent être payées par virement ou versement en espèce contre reçu de la banque sur le compte : Crédit agricole du Maroc -Mohammedia. Compte N°0197081486510101.

Escroquerie et faux et usage de faux

Trois personnes, dont un policier, déférées devant le parquet à Essaouira

La brigade de la police judiciaire d'Essaouira a déferé mercredi devant le parquet compétent trois personnes, une femme, son frère et son mari (un brigadier de police), pour leur implication présumée dans une affaire d'escroquerie pour motif de recrutement fictif et faux et usage de faux, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

Les services de la sûreté nationale avait interagi sérieusement avec une information publiée sur les réseaux sociaux attribuant à la suspecte des fraudes fréquentes, pour motif de recrutement fictif dans l'un des établissements publics en contrepartie de sommes d'argent, souligne le communiqué, ajoutant que l'enquête ouverte sous la supervision du parquet a abouti à l'arrestation de la femme mise en cause, son frère et son mari policier qui travaille au commissariat de police de Rissani.

Les recherches et investigations ont permis d'établir une liste de victimes qui ont versé des sommes d'argent aux mis en



cause, que ce soit dans la ville d'Essaouira ou dans la région de Rich, indique le communiqué, qui fait état de la confirmation de l'implication du policier dans la participation à ces actes criminels (faux et usage de faux).

Les trois suspects ont été placés en

garde à vue avant d'être déférés devant le parquet compétent, alors que les recherches et investigations se poursuivent dans le but d'appréhender d'autres personnes, dont une femme soupçonnée d'être le principal auteur de ces actes criminels, conclut le communiqué.



L'Espagne est-elle devenue un nouveau terrain de jeu pour les terroristes algériens de Daech ?



Depuis le début de l'année en cours, les services de sécurité espagnols ont procédé à de nombreuses opérations anti-terroristes impliquant des ressortissants algériens. Plusieurs cellules jihadistes, composées d'éléments extrémistes et armés algériens, ont été démantelées par les services sécuritaires espagnols et des loups solitaires affiliés à l'organisation terroriste Daech ont été arrêtés.

Les milieux politiques espagnols soupçonnent à cet effet la connexion «immigration clandestine-terrorisme» qui aurait des origines algériennes car l'assaut de migrants algériens sur les côtes espagnoles ces derniers temps a pris une ampleur exceptionnelle.

Des partis politiques, des eurodéputés et des experts en terrorisme tirent la sonnette d'alarme sur une situation qu'ils jugent intenable qui, de toute évidence, fait planer un sentiment d'insécurité en Espagne et partout en Europe.

Selon l'Observatoire international d'études sur le terrorisme, instance publique spécialisée dans les recherches et les statis-

tiques sur le terrorisme en Espagne, pas moins de cinq opérations sécuritaires ont été menées récemment par la police nationale contre les foyers d'extrémistes algériens en Espagne et qui se sont soldées par l'arrestation d'une quinzaine d'affiliés à Daech.

La dernière opération policière espagnole ciblant des Daechiens algériens a eu lieu, mercredi dernier, avec le démantèlement d'un groupe terroriste composé de cinq personnes s'activant à Madrid et Barcelone.

Les personnes arrêtées bénéficiaient de l'aide d'un individu qui, depuis l'Algérie, coordonnait les actions des nouveaux terroristes ayant accédé en Espagne pour qu'ils ne soient pas détectés par les services de sécurité. Les membres du groupe agissaient sous les ordres de cet individu qu'ils appelaient "Cheikh" et qui les a rejoints plus tard en mars dernier en Espagne à bord d'une embarcation pneumatique.

Selon les experts, la majorité des membres de ces réseaux terroristes sont arrivés en Espagne à bord d'embarcations pneu-

matis profitant de la négligence, voire la connivence des autorités algériennes qui ferment les yeux sur la recrudescence de ce phénomène. D'après des statistiques fournies par les autorités locales, plus de 15.000 Algériens ont pris la mer pour rejoindre les côtes espagnoles depuis janvier, dont quelque 500 personnes ont perdu la vie.

Cette situation n'est pas sans inquiéter les dirigeants politiques espagnols. Pour le parti «Vox», la présence d'Algériens radicalisés en Espagne "constitue une menace pour la sécurité nationale».

Le parti de Santiago Abascal, troisième force politique dans le pays ibérique, déplore le fait que «l'Espagne est devenue une destination privilégiée pour les criminels et les terroristes en provenance d'Algérie qui parviennent à atteindre l'Espagne à travers les embarcations pneumatiques». Vox a également entrepris plusieurs initiatives parlementaires exigeant des informations sur les djihadistes algériens "infiltrés" parmi les réseaux de migrants qui tentent d'atteindre les côtes espagnoles, appelant les autorités algé-

riennes à assumer leur responsabilité pour endiguer ce phénomène qui prend une ampleur inédite.

Le Parti populaire espagnol (PP) a, de son côté, appelé à une réponse européenne forte à l'afflux massif de migrants clandestins algériens sur les côtes espagnoles, «un phénomène portant atteinte à la sécurité de l'Espagne et de l'ensemble des pays européens». A travers son eurodéputée, Rosa Estarás, le parti présidé par Pablo Casado a adressé une lettre à la Commission européenne l'appelant à prendre en considération les «risques posés à notre sécurité» par cette montée en puissance du nombre de migrants clandestins algériens qui affluent sur l'Espagne et le glissement de l'immigration illégale vers des fins terroristes.

Dans la même veine, le juriste espagnol Miguel Angel Puyol, spécialisé dans les affaires du Maghreb, a souligné qu'un nombre important d'Algériens radicalisés détenus en Espagne étaient connus et surveillés par les services de sécurité algériens avant d'embarquer vers les côtes espagnoles de manière illégale.

Pourquoi ces extrémistes n'ont-ils pas été arrêtés dans leur propre pays ? Et pourquoi les services concernés en Algérie n'informent-ils pas leurs homologues espagnols ?, s'interroge M. Puyol, assurant que la protection de la sécurité des Espagnols doit être une priorité du gouvernement de Madrid. «Les intérêts économiques et commerciaux ou la dépendance envers le gaz algérien ne doivent, en aucun cas, primer sur la préservation des vies humaines», a-t-il fait observer dans une déclaration à la MAP.

Dans ce même contexte, il a déploré la négligence des autorités algériennes qui ne s'acquittent pas de leur mission et de leur responsabilité et qui refusent de coopérer pour lutter contre le terrorisme dans la région. «Aujourd'hui il est nécessaire, voire vital d'instaurer une coopération régionale et internationale pour lutter contre le terrorisme. Malheureusement, le régime algérien ferme les yeux face à cette menace qui nous guette tous», a conclu l'expert espagnol.

Par Omar El Mrabet
(MAP)

L'Inde a administré un milliard de doses de vaccin contre le Covid-19

L'Inde a administré jeudi sa milliardième dose de vaccin contre le Covid-19, a annoncé le ministère de la Santé, six mois après une flambée dévastatrice des cas qui avait fait craindre l'effondrement du système de santé du pays.

Selon le gouvernement, environ trois quarts des adultes de ce pays de 1,3 milliard d'habitants ont reçu une injection, et environ 30% sont complètement vaccinés. Des centaines de millions d'Indiens de moins de 18 ans, qui représentent environ 40% de la population, n'ont cependant toujours pas été vaccinés.

L'Inde a connu en avril et mai un pic très élevé, enregistrant plus de 400.000 infections et 4.000 décès par jour. De nombreux hôpitaux, submergés de malades, s'étaient montrés incapables de faire face, et les crématoriums avaient été débordés. Les cas ont depuis fortement diminué, avec moins de 15.000 infections par jour, et la plupart des activités sont revenues à la normale.

Bombay, la capitale économique de l'Inde, a récemment enregistré un jour sans aucun décès lié au Covid pour la première fois depuis le début de la pandémie.

Le Premier ministre Narendra Modi a remercié les professionnels de la santé. Des annonces spéciales ont été faites dans les gares et les aéroports, et les monuments ont été illuminés aux couleurs nationales pour célébrer cette étape importante.

Pour fêter l'événement, le ministre de la Santé, Mansukh Mandaviya, doit présenter une chanson inédite interprétée par le chanteur Kailash Kher et une production audiovisuelle au Fort Rouge, lieu historique de New Delhi. "Félicitations à l'Inde! C'est le résultat de la direction compétente du visionnaire Premier ministre Modi", a-t-il tweeté.

L'Inde est le deuxième pays à avoir administré un milliard de doses après la Chine, qui en a injecté plus de 2,3 milliards selon Pékin. L'Inde a commencé les vaccinations en janvier et, après un démarrage lent, elle injecte maintenant environ huit millions de doses par jour. "Pendant la première vague, je me souviens avoir entendu les gens se demander si le coronavirus était réel ou non", a déclaré Reham Ali, un chauffeur de taxi de 49 ans à New Delhi qui dit avoir reçu une injection. "Maintenant, les gens savent qu'il l'est et il y a moins d'hésitation. La deuxième vague nous a ouvert les yeux", poursuit-il. Les exportations de vaccins, interrompues en début d'année, ont provisoirement repris, et les autorités affirment que la "pharmacie du monde" tournera à nouveau à plein régime en 2022.

La plupart des restrictions étant levées, les foules ont pu célébrer ce mois-ci la principale saison des fêtes religieuses en Inde pour la première fois en deux ans.

Les festivités ont pourtant suscité

des inquiétudes quant à une nouvelle vague d'infections, et le gouvernement a encouragé la population à se faire injecter une nouvelle dose. La semaine dernière, un groupe d'experts de l'autorité indienne de réglementation des médicaments a recommandé l'utilisa-

tion du Covaxin, un des sept vaccins Covid-19 approuvés en Inde, pour les moins de 18 ans. "Je pense qu'il est peu probable que nous assistions à une troisième vague qui ressemble de quelque manière que ce soit à la deuxième vague", a déclaré le Dr

Gangandee Kang, du Christian Medical College de Vellore dans l'Etat du Tamil Nadu (sud-est).

Un scénario qui ne pourrait selon lui se produire que "si nous avons une variante de virus complètement nouvelle. Il s'agira alors d'une nouvelle

pandémie", a-t-elle déclaré à l'AFP. Officiellement, l'Inde a enregistré un peu plus de 34 millions d'infections et environ 452.000 décès depuis le début de la pandémie, bien que ce chiffre soit généralement considéré comme largement sous-estimé.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS (3^{ème} trimestre 2021)

ENNAKL

A U T O M O B I L E S

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2021 :

(En DT)

Désignation	3 ^{ème} Trimestre 2021	3 ^{ème} Trimestre 2020	Au 30/09/2021 (**)	Au 30/09/2020 (**)	Au 31/12/2020 (*)
Total des revenus (Hors taxes)	117 598 205	68 273 766	391 792 781	255 599 779	400 114 782
Coût d'achat des marchandises vendues	100 178 296	57 664 721	333 307 272	208 607 763	330 532 167
Charges financières	1 298 538	1 439 335	2 118 051	3 339 738	4 008 407
Produits financiers	75 050	5 050 299	9 996 523	18 511 069	19 646 515
Solde de la trésorerie nette fin de période	-	-	7 836 504	7 339 943	32 498 073
Délai moyen de règlement des fournisseurs (***)	-	-	161	142	150
Nombre d'agences officielles	-	-	27	27	27
Masse salariale	4 610 109	3 811 609	13 558 888	11 279 748	17 467 376
Effectif fin de période			300	296	294

Faits saillants

- Au terme du troisième semestre de l'année 2021 le chiffre d'affaires a connu une progression remarquable de 53,28% par rapport à la même période de l'année 2020 passant de 255,599 Millions de dinars à 391,792 Millions de dinars.
- Le chiffre d'affaires consolidé du groupe Ennakl a atteint 429.911 Millions de dinars au 30/09/2021 contre 287.958 Millions de dinars au 30/09/2020 soit une augmentation de 49.30%.
- La société Ennakl Automobiles a réalisé d'excellentes performances au terme du 3ème trimestre 2021 et consolide sa position de leader des importateurs du secteur automobile avec 14.24% de parts de marché soit 6 393 unités immatriculées contre 4 039 immatriculations pour la même période de 2020 soit une augmentation de 58.28%.
- Les investissements réalisés durant le 3ème trimestre 2021 se sont élevés à 2.281 MD contre un solde de 2.526 MD en 2020. La société a maintenu ses investissements budgétisés particulièrement l'extension du showroom de la marque SEAT.
- Les produits financiers ont enregistré une augmentation de 4.235 Millions de dinars en ne tenant pas compte de la plus-value exceptionnelle constatée en 2020.
- L'endettement financier global a significativement baissé passant d'un solde 18.410 MD en 2020 à un solde de 8.024 MD au 30/09/2021. Cette baisse est justifiée par les remboursements des engagements en cours.
- La société ENNAKL Automobiles a signé le 7 septembre 2021 un contrat de distribution avec la société Renault Trucks, en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire tunisien.
- Pour la 2ème année consécutive la société Ennakl Automobiles remporte le label du « Meilleur service client de l'année 2021 » dans la catégorie automobile. Ce prix vient une nouvelle fois conforter l'orientation déjà adoptée par la société en intégrant la satisfaction client au cœur de ses priorités.

(*) Ces chiffres sont extraits d'une situation comptable audité.

(**) Ces chiffres sont extraits d'une situation comptable non audité.

(***) Il s'agit du délai moyen de règlement des fournisseurs étrangers.

Les Etats-Unis autorisent l'injection d'un vaccin différent pour la dose de rappel anti-Covid

L'agence américaine des médicaments a autorisé mercredi l'injection d'un vaccin anti-Covid différent pour la dose de rappel que celui utilisé initialement pour l'immunisation, une pratique déjà possible dans de nombreux pays.

La FDA a également annoncé autoriser les rappels pour toutes les personnes de 18 ans et plus initialement vaccinées avec Johnson & Johnson, et pour certaines catégories de population à risque vaccinées avec Moderna, notamment les personnes âgées.

Ces annonces complètent la stratégie américaine pour la campagne de rappel, après l'autorisation il y a un mois d'une dose de rappel pour certaines personnes à risque vaccinées avec le remède de Pfizer. "Les données disponibles suggèrent une immunité en baisse chez certaines populations entièrement vaccinées", a expliqué dans un communiqué la cheffe par intérim de la FDA, Janet Woodcock.

"La mise à disposition de ces rappels autorisés est importante pour une protection continue contre le Covid-19." Jusqu'ici, les Etats-Unis ne permettaient pas le "mélange" de vaccins, contrairement à ce qui est fait dans de nombreux pays, y compris pour l'immunisation initiale (et non seulement pour les rappels).

Cette annonce est susceptible d'intéresser notamment les plus de



15 millions d'Américains ayant reçu le vaccin unidose de Johnson & Johnson.

Une étude américaine publiée la semaine dernière suggérait en effet que les personnes ayant reçu le vaccin de "J&J" pourraient avoir intérêt à recevoir une dose de rappel d'un vaccin différent, à ARN messenger, afin de profiter d'une augmentation

plus forte encore de leurs niveaux d'anticorps.

Dans le détail, toutes les personnes de 18 ans et plus ayant reçu une dose de vaccin de Johnson & Johnson il y a au moins deux mois pourront désormais recevoir une dose supplémentaire, soit de "J&J", soit de Moderna ou Pfizer.

Pour la population vaccinée avec

Moderna il y a au moins six mois, trois catégories de personnes pourront recevoir un rappel: toutes celles âgées de plus de 65 ans; celles qui, entre 18 et 64 ans, présentent un "haut risque" de développer une forme grave de la maladie; ou celles dont le travail ou la situation implique une exposition "fréquente" au virus.

Les mêmes définitions avaient été adoptées pour le rappel de Pfizer. La dernière catégorie inclut les employés de supermarchés, les travailleurs de santé ou encore les prisonniers et les personnes accueillies dans des refuges pour sans-abri.

Au total, plus de 11 millions de doses de rappel ont été administrées dans le pays.

Melbourne met fin à son sixième confinement



L'une des villes les plus verrouillées au monde rouvrira ses portes ce jeudi en fin de journée, les habitants de Melbourne en Australie espérant que cette sixième période de confinement sera la dernière.

Depuis le début de la pandé-

mie, les cinq millions d'habitants de la deuxième plus grande ville d'Australie ont dû rester enfermés pendant plus de 260 jours au total.

Mais maintenant que 70% des personnes éligibles à Melbourne et dans l'Etat de Victoria sont entièrement vaccinées, les restrictions qui ont débuté le 5 août seront le-

nées. "Lorsque l'horloge sonne minuit ce soir, le confinement est terminé", a déclaré le vice-premier ministre de l'Etat de Victoria, James Merlino, saluant les "efforts extraordinaires" réalisés. "J'espère que tout le monde profite de ces premières retrouvailles avec sa famille, du premier entraînement de

foot, de netball, de cricket avec les enfants, du premier pot et parma (bière et poulet au parmesan) au pub." La demi-douzaine de confinements a fait des ravages dans cette ville autrefois bouillonnante, qui s'enorgueillissait d'une scène artistique et d'une culture de cafés dynamiques.

En 2021, elle a perdu le titre de ville la plus agréable à vivre d'Australie à la suite de violentes manifestations contre les confinements et d'un petit exode des résidents vers des villes régionales sans Covid.

Les autorités ont annoncé jeudi une nouvelle augmentation du financement et des services de santé mentale, en signe de reconnaissance du fardeau imposé aux habitants de Melbourne.

De multiples études ont révélé des niveaux élevés de détresse psychologique pendant la pandémie, selon les recherches officielles du gouvernement.

David Malaspina, propriétaire de Pellegrini's Espresso Bar, un restaurant emblématique de Melbourne, a témoigné que les règles de sécurité de Covid étaient "exceptionnellement difficiles", mais qu'il était heureux d'accueillir à nouveau ses clients.

Si les habitants de Melbourne entièrement vaccinés pourront jouir d'une plus grande liberté, ils ne pourront pas quitter la ville et les magasins devront rester fermés jusqu'à ce que le taux de double dose atteigne 80%, ce qui devrait se produire dans quelques semaines.

Les limites imposées aux clients des cafés, bars et restaurants resteront en place, ce qui mettra à mal les propriétaires d'entreprises qui doivent également faire face à une pénurie de personnel causée par la fermeture des frontières internationales.

L'Australie a jusqu'à présent été épargnée par le pire de la pandémie, enregistrant environ 150.000 cas et 1.500 décès pour une population de 25 millions d'habitants. Les autorités de l'Etat de Victoria ont prévenu que les hôpitaux seraient probablement soumis à une "pression intense" suite à cette décision de réouverture, tandis que 2.200 nouveaux cas étaient enregistrés mercredi.

Mais après avoir cherché à atteindre le "zéro Covid" pendant une grande partie de la pandémie, Melbourne a suivi l'exemple de Sydney en abandonnant cette stratégie après avoir échoué à contenir le variant Delta.

La vie américaine de Colin Powell

Horizons

Colin Powell, ancien conseiller américain à la sécurité nationale, président du Joint Chiefs of Staff et secrétaire d'Etat, décédé cette semaine à l'âge de 84 ans, était un Américain par excellence, fils d'immigrés. Il était toujours optimiste, quelqu'un qui conseillait "de ne pas prendre conseil de vos peurs ou de vos opposants" et que "l'optimisme perpétuel est un multiplicateur de force".

Au moins 15 millions de personnes sont aujourd'hui apatrides et des millions d'autres sont menacées d'exclusion nationale. La question de l'apatridie requiert donc une attention urgente, tout comme les travaux d'histoire qui éclairent le problème.

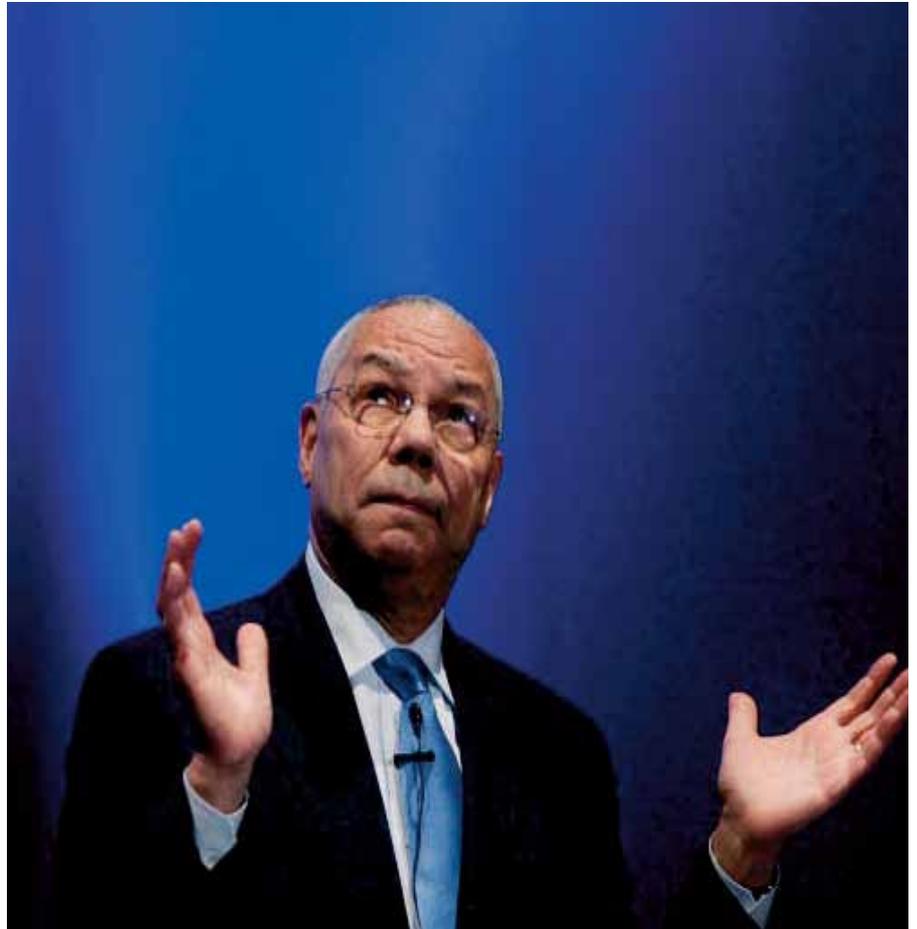
Nous sommes tous encadrés par nos expériences tôt dans la vie, et Powell ne faisait pas exception. Pour lui, c'était la guerre du Vietnam, où il a effectué deux tournées en tant que jeune officier de l'armée. Il a pris pleinement conscience de la façon dont une politique et un leadership médiocres pouvaient coûter des vies et détruire des institutions, et s'est méfié des abstractions mondiales imaginées à Washington et mises en œuvre à l'autre bout du monde. Avec son expérience militaire directe, la guerre pour Powell n'était jamais moins que réelle.

L'expérience de Powell au Vietnam a profondément influencé sa réflexion en tant que décideur politique. Cela s'est reflété dans la « Doctrine Powell », qui a établi des critères à prendre en compte avant l'utilisation de la force militaire. C'était un plaidoyer pour employer la force militaire avec prudence, voire pas du tout. La guerre pour Powell était un dernier recours. Articulée au lendemain de la guerre du Golfe classique axée sur le champ de bataille et au milieu des débats sur des interventions moins traditionnelles dans les Balkans et en Somalie, la doctrine Powell appelait à poser des questions précises et à y répondre.

Y a-t-il des objectifs importants et clairs que la force militaire peut mieux accomplir ? Les avantages probables dépasseraient-ils les coûts attendus ? Comment l'utilisation initiale de la force militaire changerait-elle la situation et qu'est-ce qui s'ensuivrait ?

C'est cette dernière question qui a déclenché sa référence, à l'approche de la guerre d'Irak de 2003, à la règle de la « Poterie Grange » : si vous la transgressez, vous la possédez. Powell a compris que la mesure d'une intervention n'était pas comment elle avait commencé mais comment elle s'était terminée.

J'ai travaillé en étroite collaboration avec Powell lorsqu'il était président du Joint Chiefs of Staff et j'ai travaillé pour le Conseil de sécurité nationale sous le président George HW Bush, et encore lorsqu'il était secrétaire



d'Etat et que je dirigeais son équipe de planification des politiques sous le président George W. Bush. (Powell a également été membre du Council on Foreign Relations pendant 35 ans et a siégé à son conseil d'administration de 2006 à 2016.) Il était particulièrement mal à l'aise avec un recours limité à la force pour signaler les adversaires, plutôt que des recours importants à la force pour les submerger. Cela l'a conduit à embrasser la guerre du Golfe de 1990-91 seulement après que le premier président Bush lui ait donné les troupes et l'équipement qu'il avait demandés. La même série de questions a conduit Powell à déconseiller de se rendre à Bagdad en 1991 et à se méfier d'entrer en guerre contre l'Irak une décennie plus tard sous le second président Bush.

Powell a-t-il toujours bien compris ? Bien sûr que non. Le plus gros défaut de son dossier a été sa comparaison en tant que secrétaire d'Etat devant le Conseil de sécurité des Nations unies en février 2003 pour plaider en faveur d'une intervention militaire en Irak. Comme nous le savons maintenant, ce que le dictateur irakien, Saddam Hussein, cachait aux inspecteurs internationaux, ce n'était pas des armes de destruction massive (ADM), mais le

fait qu'il n'en possédait pas.

Le processus qui a conduit à la déclaration de Powell à l'ONU est instructif. Compte tenu d'un script que le bureau du vice-président Dick Cheney avait préparé quelques jours auparavant, Powell a insisté pour que la communauté du renseignement examine et valide chaque mot. En fin de compte, plus de 90% du projet initial a été modifié ou éliminé. Powell a clairement indiqué qu'il ne prononcerait que des remarques fondées sur ce que le gouvernement savait et, compte tenu de l'incertitude inhérente à de nombreuses informations, sur ce qu'il jugeait correct.

Nous savons maintenant que la déclaration était en partie inexacte, en raison de ce que l'on appelle le « biais de confirmation ». En supposant que Saddam Hussein possédait des ADM, les analystes du renseignement et les décideurs avaient tendance à consacrer le plus d'attention aux informations qui semblaient confirmer leurs prémisses et à écarter les informations qui ne le faisaient pas.

Ce qui manque à la plupart des critiques, c'est que Powell s'est donné beaucoup de mal pour établir la vérité et que ce qu'il a dit était ce qu'il pensait être vrai. On peut se tromper sans in-

tervention malveillante. De plus, ce serait mal interpréter l'histoire que de tenir Powell pour responsable de la guerre coûteuse et malavisée qui a suivi. Seul parmi les conseillers principaux de George W. Bush, il n'a pas insisté et, comme les événements ultérieurs l'ont montré, Bush était prêt à entrer en guerre sans beaucoup de soutien international. En fin de compte, les efforts de Powell à l'ONU ne sont pas essentiels pour comprendre pourquoi et comment les Etats-Unis sont entrés en guerre.

Après avoir quitté le gouvernement, Powell s'est prononcé contre la dérive illibérale qui était venue caractériser le parti républicain. Il est resté jusqu'au bout un homme de modération et de caractère. En cela, il ressemblait à plusieurs de ses contemporains, dont Brent Scowcroft et George P. Shultz, tous deux décédés récemment. Malheureusement pour les Etats-Unis et le monde, rares sont ceux dans la vie publique américaine aujourd'hui qui peuvent prendre leur place.

Par Richard Haass
Président du Council on Foreign Relations et précédemment directeur de la planification politique pour le département d'Etat américain (2001-2003).

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

HORIZONTALEMENT.

- I. Ça ne fait pas un pli.
- II. Pas à la bonne heure. - Donne votre numéro de Poste.
- III. Amène aux plus hautes fonctions. - Mise à la porte.
- IV. Toute récente. - Travailler à son tour.
- V. Attraction. - Il cherche les ennuis.
- VI. Hameau des Antilles. - Peut apporter une solution au problème du logement.
- VII. Peut apporter une solution au problème de la faim. - Du temps passé (d').
- VIII. À moitié noir. - Vous fait un orgelet avec son compère. - Arrivé en ce monde.
- IX. Qui en ont ras le bol. - Foule impétueuse.
- X. Ils modifient radicalement la situation.

VERTICALEMENT.

- 1. Donner un nom.
- 2. Sein doux. - Marque de chagrin.
- 3. Action répréhensible. - Il constate une action répréhensible.
- 4. Note de guitare. - C'est insignifiant.
- 5. Grandes gueules. - On prend le petit sur le zinc.
- 6. Elle peut s'appeler Maurice. - Vieux espagnols.
- 7. Bientôt divorcé ? - Lieu de pèlerinage japonais.
- 8. Déjà divorcé ? - Accompagne le yin et le yang.
- 9. Établit un théorème.
- 10. Cassant. - Début d'une longue série.
- 11. Entrées en relation. - Diane de Poitiers y vécut.
- 12. Piquées au vif.

Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
8				3				2			9	6	5	7	3		
9	2			1		7							6				
3		1			6	8					6				1		
7				8		5		1			3		1		7		
2	3		1		5		6	7		1	6	5		4	8	9	
6		5		7						4	9		8			5	
		2	8			4		9			3		1	9		5	
		9		5			7	6				1					
1				9							7	9	4		2	3	
Difficile									Expert								
6	9			7	5					6	4					9	
			3		1		7							1			
		4		5						9			3			5	
3	7							5			7			9		4	6
												5		4			
	2					6		7				8	9	6			2
8				9		2								1			2
	5		2		3								8				
		6	8				1	3							8		7

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	G	E	N	T	I	L	L	E	S	S	E	S
II	A	L	I	E	N	E		V	O	Y	O	U
III	R	U	E		A	S	S	A	I	L	L	I
IV	D	E	C	E	L	E	E	S		V	E	S
V	E		E	N	T	E	R	I	N	E		S
VI	P	E	S	T	E		E	V	A	S	E	E
VII	E	C		A	R	G	U	E	R		D	S
VIII	C	R	A	M	E	E	S		R	A	I	S
IX	H	A	I	E		M	E	V	E	N	T	E
X	E	N	R	E	G	I	S	T	R	E	E	S

Facile									Moyen									
8	1	4	5	2	6	3	9	7	7	6	1	5	8	3	4	2	9	
5	7	3	4	8	9	1	6	2	8	4	5	9	7	2	6	3	1	
6	2	9	3	7	1	8	4	5	3	2	9	4	1	6	7	8	5	
7	9	2	8	6	3	5	1	4	5	3	7	2	6	4	9	1	8	
3	6	1	9	5	4	7	2	8	1	9	6	3	5	8	2	7	4	
4	8	5	7	1	2	6	3	9	2	8	4	7	9	1	5	6	3	
1	5	6	2	4	8	9	7	3	4	5	8	6	3	7	1	9	2	
9	4	8	6	3	7	2	5	1	9	7	3	1	2	5	8	4	6	
2	3	7	1	9	5	4	8	6	6	1	2	8	4	9	3	5	7	
Difficile									Expert									
8	1	4	5	2	6	3	9	7	8	7	1	5	2	3	6	9	4	
5	7	3	4	8	9	1	6	2	9	3	6	4	7	8	1	5	2	
6	2	9	3	7	1	8	4	5	5	4	2	6	1	9	7	3	8	
7	9	2	8	6	3	5	1	4	7	1	4	3	6	2	5	8	9	
3	6	1	9	5	4	7	2	8	2	8	5	1	9	4	3	6	7	
4	8	5	7	1	2	6	3	9	3	6	9	7	8	5	2	4	1	
1	5	6	2	4	8	9	7	3	1	2	8	9	3	6	4	7	5	
9	4	8	6	3	7	2	5	1	6	5	7	8	4	1	9	2	3	
2	3	7	1	9	5	4	8	6	2	4	9	3	2	5	7	8	1	6

Economie

Les sociétés cotées afficheront un résultat d'exploitation en hausse de 11,3% en 2021

Le résultat d'exploitation du Scope 40 de BMCE Capital Global Research (BKGR) affichera, au titre de cette année, une amélioration de 11,3% à 56,3 milliards de dirhams (MMDH) par rapport à 2020. Cette évolution serait due à la non-réurrence de la comptabilisation des contributions au Fonds Covid-19, notamment pour les financières, explique BKGR dans sa publication "Forecast 2021-2022".

La marge opérationnelle devrait ainsi se renforcer de 1,1 pts à 25,6% en 2021, prévoit la même source. Par branche d'activité, le document fait ressortir que la hausse anticipée du résultat d'exploitation de 8,4% à 27,4 MMDH des "Industries" serait redevable à la non-réurrence de la comptabilisation de provisions suite à la dévaluation de certains actifs pour les immobilières pour un montant de 1,5 MMDH, à la bonne dynamique commerciale des cimenteries, notamment LafargeHolcim Maroc qui devrait afficher un taux d'utilisation en hausse en 2021 et à la non-réurrence du don de 400 millions de dirhams (MDH) souscrit par Afriquia Gaz au Fonds Covid-19 et enregistré au niveau de ses charges d'exploitation.

La MAP rapporte que cette progression devrait, toutefois, être contrebalancée par un recul de 6,7% à 11,2 MMDH du résultat d'exploitation de Maroc Telecom, induit par un ralentissement attendu de l'activité, note BKGR.

Pour l'année 2022, le résultat d'exploitation compté devrait progresser de près de 8% à 29,6 MMDH sous l'effet de l'amélioration du chiffre d'affaires de la cote industrielle et de la poursuite des améliorations opérationnelles pouvant atténuer l'impact craint de la hausse des intrants et des produits énergétiques.

S'agissant des financières, le résultat brut d'exploitation (RBE) devrait afficher une hausse de 14,7% à 27,1 MMDH compte tenu d'un allègement des charges générales d'exploitation, en raison de la non-réurrence des contributions au Fonds Covid-19.

"Le RBE 2021 des financières du scope surpasse celui de 2019 (+10,2%) compte tenu d'une meilleure maîtrise des charges générales d'exploitation ainsi que d'une progression soutenue du produit net bancaire (PNB)", souligne BKGR.

En 2022, les analystes de BKGR anticipent une croissance de 3% du RBE à 27,9 MMDH en raison du bon comportement du PNB permettant de couvrir la hausse attendue des charges générales d'exploitation, suite à une reprise par les banques de leurs programmes d'investissement.

Quant aux assurances, BKGR prévoit pour 2021 une hausse de 7,9% du résultat technique à 1,8 MMDH compte tenu d'un retour progressif à un niveau normatif en termes de sinistralité automobile suite à la non-réurrence de la situation de confinement ayant eu lieu en 2020, d'une dégradation de la sinistralité Vie en raison d'une augmentation des décès vraisemblablement en lien avec le Covid-19.

Le résultat technique demeure, toutefois, inférieur à celui de 2019, compte tenu d'un redressement progressif du résultat financier.

En 2022, la progression escomptée de 9,1% du résultat technique à 1,9 MMDH serait principalement attribuable à une bonne orientation du résultat financier grâce à une reprise anticipée de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2021.

Le moral des ménages se redresse légèrement au troisième trimestre



Le moral des ménages est reparti légèrement à la hausse au troisième trimestre de 2021, après s'être dégradé au deuxième trimestre de l'année en cours. Mais la conjoncture économique du pays préoccupe toujours bon nombre d'entre eux. Selon le Haut-commissariat au plan (HCP), il a enregistré une amélioration aussi bien par rapport au trimestre précédent que par rapport au même trimestre de l'année précédente.

L'indicateur de confiance, qui le synthétise, est en effet ressorti à 65,5 points, au lieu de 63 points enregistrés le trimestre précédent et 60,6 points une année auparavant, a constaté l'institution publique dans une note d'information qu'elle vient de publier.

Mais en dépit du redressement de la confiance, les résultats de l'enquête de conjoncture menée par le Haut-commissariat montrent que bon nombre de ménages demeurent préoccupés face à la conjoncture économique actuelle.



Paradoxalement, la conjoncture économique continue de hanter les Marocains

Attente d'une amélioration du niveau de vie

Dans le détail, ils sont toujours dans l'attente d'une amélioration de leur vie. En effet, au troisième trimestre de 2021, 59,4% des ménages considèrent que le niveau de vie au Maroc s'est dégradé au cours des 12 derniers mois. Moins d'un quart (22,7%) d'entre eux estiment qu'il s'est maintenu au même niveau tandis que 17,9% sont persuadés qu'il a connu une amélioration.

Ainsi, « le solde d'opinion sur l'évolution passée du niveau de vie est resté négatif, à moins 41,5 points, contre moins 50,8 points au trimestre précédent et moins 35,6 points au même trimestre de l'année passée », a noté le HCP.

24,4% des sondés s'attendent à une dégradation du niveau de vie au cours des 12 prochains mois, 41,8% à un maintien au même niveau et 33,8% à une amélioration. Dans ce cas, l'indicateur s'est établi à « 9,4 points, correspondant à une amélioration aussi bien par rapport au trimestre précédent que par rapport au même trimestre de l'année précédente où il était à 0,2 point et à moins 17,4 points respectivement ».

Les craintes sur le chômage se poursuivent

Comme au trimestre précédent, les ménages se montrent très inquiets concernant le chômage. Il ressort, en effet, de l'enquête menée par le Haut-commissariat qu'au troisième trimestre de 2021, 84,2% contre 5,9% seulement des ménages s'attendent à une hausse du chômage au cours des 12 prochains mois. L'indice relatant leur crainte sur le chômage est évidemment resté négatif à moins 78,3 points contre moins 69,8 points un trimes-

tre auparavant et moins 82 points un an auparavant, rapporte le HCP.

L'opinion des ménages sur l'opportunité d'effectuer des achats de biens durables n'a pas également changé. Au troisième trimestre de 2021, ils sont 72,1% contre 10,1% des ménages à considérer que le moment n'est pas opportun pour de tels achats. Seuls 10,1% pensent le contraire.

Si le solde d'opinion de cet indicateur est resté négatif avec moins 62 points, les données récoltées par le HCP montrent qu'il enregistre toutefois une « amélioration aussi bien par rapport au trimestre précédent que par rapport au même trimestre de l'année passée où il s'est établi respectivement à moins 65,6 points et à moins 63,5 points ».

40,7% des ménages déclarent s'endetter ou puiser dans leur épargne

En ce qui concerne la situation financière des ménages, la proportion de ceux estimant que leurs revenus couvrent leurs dépenses est de 55,1%. Selon le HCP, ils sont 40,7% à déclarer s'endetter ou puiser dans leur épargne et 4,2% à affirmer épargner une partie de leur revenu. L'indice relatant cette perception est ainsi ressorti négatif, à moins 36,5 points le trimestre précédent et moins 31,5 points une année auparavant.

A noter que 53,7% contre 5,7% des ménages considèrent que l'évolution de leur situation financière au cours des 12 derniers mois s'est dégradée. Cette perception reste ainsi négative, « avec un solde d'opinion de moins 48 points contre moins 50 points au

trimestre précédent et moins 34 points au même trimestre de l'année passée ».

En revanche, ils sont 29,9% contre 14,8% à considérer que cette situation devrait s'améliorer au cours des 12 prochains mois, ce qui suggère que l'indicateur le relatant s'est ainsi établi à 15,1 points contre 14,8 points au trimestre précédent et 11,9 points au même trimestre de l'année précédente.

Perspectives pessimistes sur les capacités d'épargne

Sur la capacité future d'épargner, le HCP rapporte que les ménages restent pessimistes, 14,8% contre 85,2% d'entre eux seulement s'attendant à le faire au cours des 12 prochains mois. Ainsi que le relève le HCP, « le solde d'opinion relatif à cet indicateur est resté négatif, à moins 70,4 points au lieu de moins 67,2 points au trimestre précédent et moins 75,1 points le même trimestre de l'année passée ».

Il ressort par ailleurs de l'enquête du HCP que 87,5% des ménages estiment que les prix des produits alimentaires ont augmenté au cours des 12 derniers mois, après avoir été de moins 86,8 points le trimestre précédent et de moins 75,1 points une année auparavant.

73% des ménages sont persuadés que les prix devraient continuer à augmenter contre 2,1% seulement qui s'attendent à leur baisse, situant ainsi l'indicateur à moins 70,9 points, au lieu de moins 67,6 points enregistrés un trimestre auparavant et moins 68,1 points une année passée

Alain Bouithy



Le PLF-2022 propose la création de 26.860 postes budgétaires

Le projet de loi de Finances (PLF) de l'exercice 2022 propose la création de 26.860 postes budgétaires au titre de l'année prochaine, répartis entre les départements ministériels et institutions selon le tableau intégré au PLF.

Parmi ces postes budgétaires, 350 postes sont destinés au chef du gouvernement qui est habilité à les répartir entre les différents départements ministériels et institutions, dont 200 postes sont réservés au profit des personnes en situation de handicap, indique la note de présentation du PLF-2022.

En sus des postes précités, il est proposé de créer 700 postes budgétaires supplémentaires, au profit du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation

destinés à la régularisation de la situation des fonctionnaires titulaires du diplôme de doctorat qui sont recrutés, par voie de concours, en qualité de professeur-assistant, fait savoir la même source.

Les postes budgétaires occupés par les intéressés dans les départements ministériels ou institutions auxquels ils appartiennent seront supprimés.

En outre, il est prévu de créer 17.000 postes au profit des Académies régionales de l'éducation et de la formation (AREF), dont 15.000 postes pour le recrutement des enseignants et 2.000 postes pour le recrutement du personnel d'appui pédagogique et administratif au niveau des établissements scolaires.

Le FMI s'attend à un renforcement de la reprise post-Covid au Maroc

Le Fonds monétaire international (FMI), qui projette une croissance de 5,7% au Maroc en 2021, s'attend à ce que la reprise post-Covid "se renforce" dans le Royaume à la faveur de la relance de l'exportation, des bonnes performances du secteur agricole et des résultats des politiques mises en œuvre pour lutter contre la pandémie et accélérer la vaccination.

"Cette reprise va se renforcer à l'avenir parce que les chiffres montrent que la croissance de l'exportation est forte, que le secteur agricole, qui représente une activité importante au Maroc, retrouve une reprise solide cette année mais aussi, que la capacité de l'économie marocaine de reprendre une activité normale se matérialise", a indiqué,

mardi à Washington, le directeur du département Moyen-Orient et Asie centrale du FMI, Jihad Azour.

"Ceci est le résultat des politiques qui ont été mises en place pour lutter contre le Covid avec une accélération de la vaccination", a dit M. Azour en réponse à une question de la MAP lors d'un point de presse pour la présentation du rapport du FMI sur les "Perspectives économiques régionales", rapporte la MAP. Dans ce nouveau rapport publié à l'occasion de ses réunions d'automne, le FMI cite le Maroc parmi les pays de la région qui ont "bien avancé dans leurs campagnes de vaccination", tout en rappelant qu'au niveau régional, comme à travers le monde, "accélérer l'acquisition et la distribution de vaccins reste la priorité absolue à court terme pour sauver des vies, favoriser la reprise et éviter que les écarts ne se creusent".

"Le Maroc est l'un des pays qui ont réagi le plus rapidement et le plus efficacement pour lutter contre cette crise" sanitaire, a rappelé le responsable de l'institution financière internationale, en relevant que grâce à un certain nombre de mesures fiscales, monétaires et financières, l'économie marocaine a "réussi l'année dernière à limiter l'impact de cette crise".

"De plus, le Maroc a réussi à apporter un soutien social à plus de



5 millions de familles qui sont dans l'informel. Aussi, l'accélération de la vaccination et les mesures prises pour limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'économie ont permis au Maroc de réussir une reprise rapide en 2021, et on prévoit une croissance de 5,7% cette année qui, en fait, compense la contraction qu'a connue l'économie marocaine l'année dernière", a-t-il expliqué.

Rappelant que le Fonds accompagne le Maroc dans ses politiques de transformation et de réformes, M. Azour a indiqué que l'institution financière a accordé l'année dernière 3 milliards de dollars d'une

ligne de précautions et de liquidités (LPL) qui a permis au Royaume, "non seulement de renforcer sa liquidité mais aussi de donner un signal fort au marché. Cela a permis aussi au Maroc à la fin de l'année dernière de revenir sur les marchés de capitaux avec une émission qui a rencontré un grand succès".

Dans le cadre de l'allocation par le FMI de droits de tirages spéciaux (DTS) d'un montant équivalent à 650 milliards de dollars, afin d'accroître les réserves en liquidités de ses pays membres, le Maroc a bénéficié, a-t-il dit, d'une tranche qui "va permettre de renforcer la liqui-

dité, améliorer les réserves et permettre au Maroc aussi de faire face aux séquelles de cette crise".

Au niveau régional, une "fragile reprise" est attendue avec une augmentation du PIB réel de 4,1% en 2021 et 2022.

"La reprise inégale et incomplète, et de nouvelles difficultés se font jour", relève l'institution internationale qui cite parmi les défis une nouvelle vague pandémique dans les pays où la vaccination avance lentement, les risques de l'inflation, le rétrécissement de l'espace de politique macroéconomique et la hausse des inégalités.

“

La capacité de l'économie nationale de reprendre une activité normale se matérialise

Le paiement contactless poursuit sa forte progression

Le paiement sans contact au Maroc a poursuivi sa forte progression durant les neuf premiers mois de cette année, avec un ratio contactless de 32,5% en nombre et 15,7% en montant, contre un taux de 9,2% en nombre et de 3,7% en montant, durant la même période de 2020, selon le Centre monétaire interbancaire (CMI).

"L'adoption progressive mais forte du paiement sans contact se poursuit, on est ainsi passés d'un ratio contactless de 9,2% en nombre et de 3,7% en montant durant

la période des 9 premiers mois 2020 à un taux de 32,5% en nombre et de 15,7% en montant durant la période des 9 premiers mois 2021", indique le CMI dans son dernier rapport sur l'activité monétaire marocaine au 30 septembre 2021.

Par ailleurs, le CMI fait savoir que les cartes émises par les banques marocaines ont atteint un encours de 18,1 millions de cartes (+5,2% par rapport à fin 2020), dont presque 10 millions de cartes avec la fonctionnalité du sans contact. D'après la même

source, 17,9 millions de cartes "Paiement & retrait" sont sous les labels visa, mastercard et la marque nationale cmi et cobadge cmi-mastercard, rapporte la MAP.

Cette croissance de l'encours est la conséquence d'une progression significative du nombre des cartes sous label mastercard (+15,3%), d'une hausse modérée du nombre des cartes sous label visa (+4,7%), et d'une légère augmentation du nombre de cartes sous label cmi et cobadge cmi-mastercard (+0,4%). Les cartes privées ont,

en revanche, accusé une régression prononcée de 48,2% par rapport à fin décembre 2020. L'encours des cartes cmi et cobadge cmi-mastercard s'est établi à 3,6 millions de cartes au 30 septembre dernier, dont 2,5 millions de cartes cmi et 1,1 million de cartes cobadge cmi-mastercard.

Les cartes prépayées, qui représentent un encours de 1,9 million de cartes, se déclinent en 65,3% de cartes sous label visa, 18,4% de cartes sous label mastercard et 16,2% de cartes sous label cmi.

Art & culture

La chasse à l'IPTV

Un coup d'épée dans l'eau

Pour beaucoup, l'IPTV est synonyme de voyage aux quatre coins du monde sans pour autant bouger de son canapé. Une lueur dans un pays où la culture broie du noir avec une programmation au ralenti et des événements somme toute bancals. Mais de l'autre côté de la Méditerranée, l'IPTV fait grincer les dents des diffuseurs et des chaînes de télé. Rien qu'en France, le streaming illégal représenterait un manque à gagner de l'ordre d'un milliard d'euros pour les ayants droit. Une somme doublée si l'on ajoute l'Europe dans l'équation. Sans surprise, le mois dernier, la France a adopté une nouvelle loi contre cette forme de piratage. Elle prévoyait, entre autres mesures, la création de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) afin d'accélérer les procédures à l'encontre des sites pirates.

Fin des services d'Electro TV Sat

Quelques semaines plus tard, après le ressortissant belge arrêté en Italie où il a vendu des abonnements illégaux à près de 1.900 clients, l'ARCOM a frappé un grand coup dans la fourmilière en mettant fin aux services d'Electro TV Sat, célèbre plateforme de transmission

télévisuelle par Internet, sous l'impulsion du Groupe Canal+, mais aussi des mastodontes de streaming Netflix et Disney+. Le tout sous la bannière de l'Alliance for Creativity Entertainment (ACE). "Electro TV Sat s'adressait essentiellement à un public francophone (90.000 visiteurs par mois) depuis son lancement en avril 2020, permettant l'accès illégal à 6000 chaînes et 200.000 films et séries. Elle ne pourra plus servir ses clients au Maroc", a annoncé en début de semaine l'Alliance for Creativity Entertainment (ACE), une coalition mondiale de lutte contre le piratage de contenu audiovisuel.

Une opération inutile

Si l'ACE se félicite par le biais d'un communiqué de l'arrêt d'Electro TV Sat, une première dans le pays, car considéré comme "une démonstration solide de l'impact que les capacités mondiales d'enquête et d'application de la loi d'ACE peuvent avoir sur la réduction de cette menace", il semblerait que la lutte soit impossible et le combat perdu d'avance et sans fin. "Cette opération ne sert absolument à rien", nous confie un distributeur d'IPTV à Derb Ghalef, haut lieu de la piraterie technologique à Casablanca.

"Certes, ils ont fermé les serveurs d'Electro TV Sat, mais il suffira aux distributeurs de changer tout simplement de serveurs pour reprendre leurs activités. C'est aussi simple que cela", précise notre interlocuteur dont les clients continuent de profiter de leurs abonnements IPTV sans accroc, au Maroc, en France mais aussi en Suisse. Et on les comprend.

L'abonnement à 100 euros par an

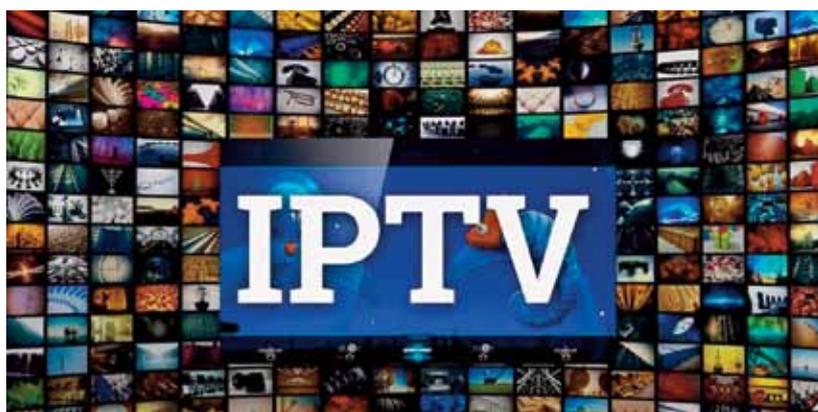
S'abonner de manière légale aux diffuseurs étrangers revient à y laisser un bras et des neurones, du fait à la fois des prix exorbitants mais aussi de la multiplicité des diffuseurs, entre Bein sport, Canal+, RMC sport, Amazon Prime, Eurosport,... A tel point que même des journalistes et des chroniqueurs français sont abonnés à l'IPTV. Ainsi, pour les fans de sports mais aussi de culture, cette méthode de diffusion, dont les abonnements ne dépassent pas les 100 euros par an en moyenne sur le Vieux Continent, est plus que tentante. La pratique est même devenue banale. "Et elle n'est pas près de s'arrêter", nous assure un fournisseur d'IPTV. Et pour cause, "tant qu'il y aura Internet, il sera impossible de stopper les flux vidéo et audio", conclut-il avec assurance. Même si au vrai, il est

possible d'y mettre fin, mais en partie seulement. Comment? En mettant notamment un terme à un service sur Internet, en bloquant son nom de domaine, afin que les utilisateurs ne puissent plus s'y connecter. Mais cela demanderait une collaboration immédiate de la part des fournisseurs d'accès à Internet (FAI). Ce qui est loin d'être une mince affaire.

L'IPTV n'est pas illégal

Surtout que contrairement à ce que tout le monde pense, l'IPTV n'est pas illégal. Dans le langage courant, «IPTV» signifie Internet Protocol Television. C'est une technologie qui permet la transmission d'un flux vidéo, quel qu'il soit via Internet. Or, ce n'est pas la technologie qui est en cause, mais plutôt son utilisation et le contenu qu'elle véhicule. Donc, ce qui est illégal, ce sont les listes IPTV qui donnent accès à des chaînes pour lesquelles elles n'ont pas les droits de diffusion. En tout cas, une chose est sûre, l'IPTV a encore de beaux jours devant lui. Surtout que comparé à la télévision «traditionnelle» par câble et satellite, il présente de multiples avantages, tels que mettre en pause, enregistrer ou encore rembobiner un contenu.

Chady Chaabi



La Bibliothèque nationale lance sa plateforme digitale "Kitab"



La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM) a lancé sa nouvelle plateforme digitale "Kitab", permettant aux visiteurs de consulter les publications nationales les plus récentes, a souligné un communiqué de la BNRM.

Cette plateforme, accessible via "Kitab.bnrm.ma", permettra de consulter des publications nationales, qu'elles soient publiées en 2020 ou celles qui seront publiées prochainement. La plateforme digitale offre également la possibilité de télécharger une bibliographie numérique nationale, dans les langues arabe et française, de 1968 jusqu'à 2020, ce qui permettra aux visiteurs d'accéder à l'historique des publications marocaines (encyclopédies, livres et publications médiatiques).

Considéré comme un espace virtuel mettant en relation les différents acteurs du domaine, "Kitab" permettra aux éditeurs de faire connaître leurs publications et aux lecteurs et chercheurs de garder contact avec toutes les nouveautés du marché du livre,

comme elle permettra de mieux connaître les écrivains marocains à travers leurs bibliographies, explique le communiqué. Inscrit dans le cadre de la dynamique de digitalisation enclenchée par le Royaume, le lancement de la plateforme accompagne la stratégie de la BNRM visant à renforcer son positionnement, en tant que leader culturel, sur le plan national et continental, ajoute le communiqué.

Dans le cadre de son approche participative, la BNRM met à la disposition des acteurs du domaine l'adresse électronique kitab.bnrm@gmail.com, réservée aux suggestions et aux informations ayant trait aux livres publiés et aux bibliographies des écrivains marocains qui souhaitent intégrer le projet "Kitab". Une conférence de presse visant la présentation de ce projet sera organisée ce jeudi, afin de rapprocher les éditeurs et médias des différents projets programmés pour la saison culturelle 2021/2022, notamment ceux liés à la digitalisation et à la bibliographie nationale.

Deux Marocains lauréats des prix culturels de "l'Institut international de Palestine"

L'Institut international de Palestine a annoncé, lors de sa cérémonie annuelle organisée récemment dans la capitale jordanienne Amman, les lauréats de la neuvième édition des "prix culturels de la Palestine", parmi lesquels figurent deux Marocains.

Selon un communiqué de l'Institut, les "prix culturels de la Palestine" comprennent six catégories, à savoir le "Prix Najî al-Ali pour la caricature", remporté par le Marocain Ghamer Ali, le "Prix Edward Saïd de la critique orientaliste", attribué au chercheur marocain, le Dr Mohamed El Jarti, le "Prix de poésie - Moeïn Bseïsu", décerné à Maryam Qosh de la bande de Gaza (Palestine) et le "Prix Ghassan Kanafani pour la littérature" octroyé à

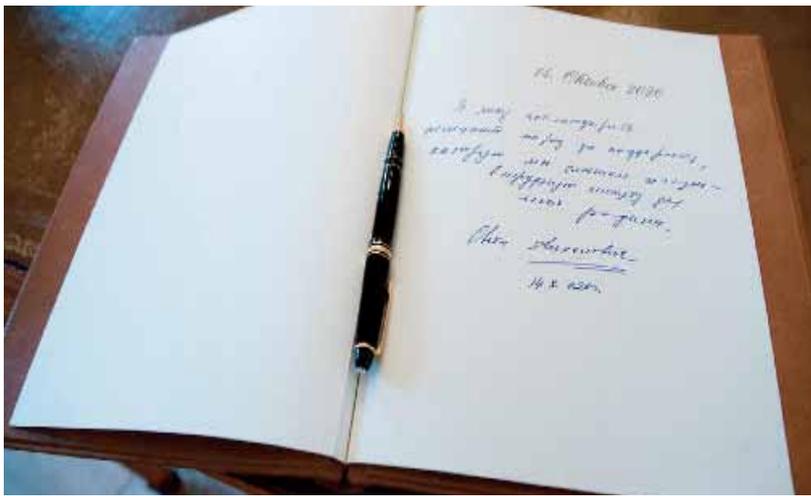
Douââ Ibrahim (Égypte).

Il s'agit également du "Prix Jamal Badran pour l'art plastique" décroché par Gandhi Al-Jibawi de Jordanie, et le "Prix Walid El Khatib de la photographie", réparti en deux compétitions, la première porte le nom de "Thé" dont le prix est revenu à Ahmed Abdel Amir Lazem d'Irak, et la seconde intitulée "Les années 60" remportée par Hind Ahmed Wahdan d'Égypte. Le membre du Conseil d'administration, président exécutif de "l'Institut international de Palestine", Assaad Abderrahman, a déclaré que "ces prix viennent préserver la présence arabe et internationale de la Palestine, en célébrant plusieurs créateurs palestiniens". Les prix visent également à inciter les jeunes de la nation

arabe, aussi bien dans le monde arabe qu'à l'étranger, à la créativité à l'instar des créateurs célèbres, a-t-il ajouté.

Selon lui, ces prix s'assignent comme objectifs de "souligner et maintenir ce que les grands créateurs palestiniens ont exprimé dans leurs travaux créatifs, notamment la préservation des droits nationaux palestiniens et le nationalisme arabe, des droits inaliénables".

"L'Institut international de Palestine" a été fondé par un groupe d'intellectuels pour être la première institution à se spécialiser dans la collecte de la connaissance scientifique sur les communautés d'origine palestinienne et arabe résidant dans les pays de la diaspora, ainsi que dans certains pays arabes.



Bouillon de culture

Vente aux enchères

Artcurial Maroc organisera, le 30 décembre prochain à Mounia à Marrakech, la cinquième édition de la vente aux enchères "Un Hiver Marocain", un rendez-vous incontournable des amateurs d'art.

Cette vente sera composée de trois sessions majeures : "Majorielle et ses contemporains" avec des œuvres, notamment de Dinét, Girardet, Roubtsoff, Legrand, Ackein, "Art moderne et contemporain" incluant des œuvres d'artistes tels que Chaïbia, Melehi, Glaoui, Cherkaoui, Matisse, Miro, Picasso, Hartung et Chagall ainsi qu'"Art contemporain africain" comprenant des œuvres de Sidibé, Keita, Pilipili, Moke, Bertiers et Aboudia, indique Artcurial Maroc dans un communiqué.

"Si vous souhaitez inclure des œuvres dans cette vente, nos spécialistes à Marrakech et à Paris se tiennent à votre disposition pour toutes estimations gracieuses et confidentielles", souligne la maison de ventes aux enchères.

Oscars

En pleine crise sur le nucléaire, le Festival du court-métrage de Téhéran qui s'est ouvert cette semaine a été admis pour la première fois par l'Académie américaine du film dans le groupe de sélection des œuvres éligibles aux prestigieux Oscars. L'Académie a confirmé par mail à l'AFP que le Festival de Téhéran avait été ajouté "pour la première fois cette année en tant qu'unique festival qualificatif en Iran pour les courts-métrages".

Près de 200 films parmi lesquels 127 courts-métrages iraniens seront projetés au cours du festival qui s'est ouvert mardi et s'achèvera dimanche. Le jury est composé de cinq membres -- un Iranien, un Français, une Italienne, une Japonaise et un Autrichien. La demande iranienne d'homologation avait été rejetée dans un premier temps par les Oscars qui n'acceptent pas les festivals "gratuits", or celui de Téhéran l'est, a expliqué à l'AFP le président du 38e festival, Sadeq Moussavi.

"Nous avons répondu que notre pays était sous sanctions et qu'il est donc impossible à ceux qui désirent présenter leur film de payer les frais d'inscription. L'Académie s'est finalement rangée à nos arguments et nous sommes donc le seul gratuit parmi les 130 festivals aptes à choisir des courts-métrage pour les Oscars", a-t-il ajouté.

Téhéran a dû démontrer à l'Académie américaine que pendant 37 ans des professeurs de cinéma et des cinéastes étrangers étaient venus en Iran à l'invitation du festival.

Marrakech se dote d'un espace de documentation culturelle

Les infrastructures culturelles de la cité ocre viennent de se renforcer avec l'inauguration de l'"Espace de documentation Juan Goytisolo des pratiques orales et alimentaires" (EDOG).

Située dans l'ancienne médina de Marrakech, au quartier Sidi Ben Slimane Al-Jazouli, la bibliothèque a la particularité d'offrir au public intéressé la possibilité d'accès aux publications des célèbres auteurs (artistes-peintres, écrivains, poètes, enseignants-chercheurs...), ayant contribué dans la revue "Horizons maghrébins", durant les quatre dernières décennies.

Dans une déclaration à la MAP, le directeur de "Horizons maghrébins", Habib Samrakandi, a indiqué que ce projet culturel porte le nom de Juan Goytisolo, l'écrivain des deux rives qui a consacré toute sa vie au rappro-

chement entre les cultures marocaine et espagnole. Dans ce cadre, il a souligné que cette initiative à la mémoire de cet intellectuel originaire d'Espagne et marocain de cœur constitue une occasion importante pour se remémorer la diversité de ses contributions qui ont enrichi le paysage intellectuel dans ses différents genres et l'histoire commune des deux pays.

Pour M. Samrakandi, Juan Goytisolo a toujours été un ami fidèle du Maroc et de la civilisation marocaine, mettant l'accent sur son engagement aux côtés d'intellectuels marocains pour obtenir le classement de la place Jamâa El Fna au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. Et d'ajouter que ce fonds documentaire est composé de la collection de la revue "Horizons maghrébins" (80 volumes), expli-

quant que ce projet est dédié à la recherche et est ouvert aux étudiants et chercheurs des deux rives de la Méditerranée.

"Cet espace culturel, porté par les Amis de la Revue "Horizons maghrébins", est dédié principalement au patrimoine oral et à l'histoire de l'art culinaire de l'Ouest du monde islamique, une facette culturelle et patrimoniale à laquelle les chercheurs n'ont pas consacré beaucoup d'études. Il est à souligner que les ouvrages de la bibliothèque sont en langues arabe, française et espagnole pour les publications de l'écrivain Juan Goytisolo.

Les Amis de la Revue "Horizons maghrébins" est une entité associative, qui œuvre depuis plus de 40 ans à la préservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de la cité ocre. "Ho-



rizons maghrébins" est une revue francophone consacrée aux littératures du Maghreb et de l'espace euro-méditerranéen.

Elle publie des études portant sur l'histoire de l'Occident musulman et le devenir des musulmans en Europe. Des auteurs étrangers collaborent et contribuent aux ré-

sonances de la mémoire de l'héritage commun en Méditerranée. La revue est aussi un espace de présentation des œuvres d'artistes contemporains, maghrébins ou issus d'autres cultures qui ont séjourné au Maghreb et dont le travail a été marqué par les lumières et les couleurs de l'Orient.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GÉNÉRAL
D.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 78/2021/C.A.S/PAZ

Le 16 Novembre 2021 à 13 heures, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : **Travaux d'achèvement de renforcement de la route non classée reliant Aïf M'Hamed et Tizi N'Tighiste aux CTS Aïf M'Hamed et Zaouiat Ahansal, Province d'Azilal.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinquante cinq mille dirhams, 00 Cts (55.000,00 DH).**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux millions sept cent un mille trois cent vingt dirhams, 00 Cts (2.701.320,00 DH).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ⇒ Soit les envoyer par voie électronique dans le portail du marché public ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent présenter la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, Il est exigé pour le présent appel ce qui suit :

secteur	qualification	Classe minimale
B	B.1 B.3 B.6	4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°8898/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DU PRÉSCOLAIRE ET DU SPORT
ACADÉMIE RÉGIONALE DES PÉDAGOGUES ET DE FORMATION
RÉGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :59/2021/INV

Le 15/11/2021 à 09 heures 00 minute, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 59/2021/INV, pour :

Lot	Objet	Caution Provisoire	Estimation (TTC)
1	Travaux d'extension de Quinze (15) salles de classeaux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dhs)	2 088 000.00Dhs (Deux Millions Quatre Vingt Huit Mille Dirhams)
2	Travaux d'extension Douze (12) salles de classeaux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.	15 000,00 Dhs (Quinze Mille Dhs)	1 708 800.00Dhs (Un Millions Sept Cent Huit Mille Huit Cent Dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières de la direction.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants :

Lot N°	Secteur	Qualification exigée	Classe minimale
1	A	A2	4
2	A	A2	4

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N.B : - Toute pièce fournie doit être certifiée conforme à l'original.

N°8899/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°33/2021

Le 23/11/2021 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual DerbGhalef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RP 3015 SUR 4,3 KM DU PK 9+200 AU PK 13+500 -PROVINCE DE MADIOUNA-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **140000DHS(cent quarantemille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **8 610084.96DHS TTC (huit million sixcent dixmille quatre-vingt-quatre dirhams et quatre-vingt-seize centimes)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhalefCasablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et classification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et de l'Eau à savoir :

Secteur	Qualification	Classe
B (Travaux routiers et voirie urbaine)	B1 : Travaux de terrassement routiers courants et B3 : Ouvrages d'assainissement routiers et traitement de l'environnement et B6 : Assises traitées et enrobés à chaud	3

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N°8900/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de Casablanca

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°34/2021

Le 25/11/2021 à 10Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual DerbGhalef Casablanca 20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

REALISATION DE SESSAIS DE CONTROLE ET SUIVI DE LA QUALITE DESTRAV AUX D'ÉLARGISSEMENT ET DE RENFORCEMENT DE LA RP 3015 SUR 4,3 KM DU PK 9+200 AU PK 13+500 -PROVINCE DE MADIOUNA-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Provinciale de l'Équipement, du transport et de la Logistique de Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **4000DHS(Quatre mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **221 784,00DHS TTC (Deux cent vingt et un mille sept cent quatre-vingt-quatre dirhams)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Casablanca au Bd Anoual DerbGhalefCasablanca 20102 BP 1774
- ✓ Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ soit envoyés par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

- Les entreprises installées au Maroc doivent fournir la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification délivrée par les services du ministère de l'Équipement, du Transport et de l'Eau à savoir :

Secteur	Qualification	Classe
CQ : contrôle de qualité	CQ.4 : Contrôle des travaux des chaussées bitumineuses type 1 à base de mélange hydrocarboné courant (GE , EB, GBB...) et CQ.7 : Contrôle des travaux des ouvrages d'art courants (dalots et ponts à faible portée, ouvrages agricoles, ouvrages d'assainissement et d'eau potable...)	3

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N°8901/PA

SUBLIME FOOD TANGER SARL AU
 - Aux termes d'un acte sous seing privé en date 11/10/2021 à Casablanca, il a été constitué une société S.A.R.L.A.U ayant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SUBLIME FOOD TANGER SARL AU
SIEGE SOCIAL : 96 bd Anfa etg n°9 Appt n°91 RES les printemps d'Anfa Casablanca.
OBJET SOCIAL : La res-

tauration et l'exploitation de restaurants en général, et plus particulièrement la restauration rapide et gastronomique, la préparation de repas ou de produits à consommer sur place ou à emporter et service traiteur
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00dh DH divisé en (100) parts sociales, de 1000Dhs chacune réparti comme suit :
 - MFG VIVO HOLDING SA de la somme en espèces de 100 000 ,00.DHS

GERANCE : Mr Bensouda Taoufik gérant de la Sté MFG VIVO HOLDIN Gest nommé comme gérants unique de la société pour une durée illimitée.
 La Sté sera valablement engagé par la signature du gérant unique.
DUREE : 99 ans.
 - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 18/10/2021 RC n°519609
 Pour extrait et mention. **N° 8902/PA**

Royaume du Maroc

 وزارة الزراعة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 قطاع المياه والغابات
 Département des Eaux et Forêts
 المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للتخريب الغربي بأكادير
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification Sud Ouest Agadir

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°20/2021/DREFLCDSO

Dans le cadre de l'appel d'offres n°20/2021, le Directeur Régional des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification du Sud-Ouest à Agadir, annonce au public et aux concurrents que l'ouverture des plis et prévu pour le 15/11/2021 à 10h, au lieu du 16/11/2021 à 10h. Le reste est sans changement.

N°8903/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI
 PREFECTURE DE MARRAKECH
 SECRETARIAT GENERAL
 DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES
 SERVICE DES MARCHES

AVIS MODIFICATIF CONCERNANT L'APPEL D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRE DE PRIX N° 62/2021/INDH

Le Wali de la Région de Marrakech-Safi et Gouverneur de la Préfecture de Marrakech informe le public intéressé par l'Appel d'Offres Ouvert N°62/2021/INDH du 03 novembre 2021 à 10 heures relatif à la ACHAT ET POSE DU MATERIEL ET INSTRUMENT DE MUSIQUE AU PROFIT DE LA SALLE DE MUSIQUE ET ATELIER DE THEATRE A L'ETABLISSEMENT D'EPANOUISSEMENT MOHAMED EL GHAZOUANI AU QUARTIER SIDI YOUSSEF BEN ALI (MARGE ALLOTI):

-Lot 1 : MATERIEL POUR EQUIPEMENTS ATELIER DE THEATRE
 -Lot 2 : INSTRUMENT DE MUSIQUE

des modificationssuivantes :

1- CPS:
 Les quantités des articles du Bordereau des Prix Détail Estimatif ont été modifiées comme suit:

Lot N°1

N° ARTICLE	INTITULE	QTE
2	MIROIRS	12 au lieu de 16
3	LES TAPIS	10 au lieu de 20
9	DES TABLES INDIVIDUELLES	12 au lieu de 16

LOT N° 2:

N° ARTICLE	INTITULE	QTE
2	VIOLON PROFESSIONNEL 4/4	3 au lieu de 4
3	VIOLON PROFESSIONNEL 3/4	3 au lieu de 4
4	GUITARE CLASSIQUE	3 au lieu de 4
5	LUTH GRAND FORMAT	1 au lieu de 2
6	FLUTE TRAVERSIERE	2 au lieu de 3
9	DARBOUKA ORIENTALE	3 au lieu de 4

N°8904/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région de Marrakech Safi
 Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 33/2021/CHINV
 « Séance publique »

Le 15 novembre 2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	l'achat de mobilier de bureau pour cinq (05) espaces d'aide à l'information et à l'orientation aux lycées collégiaux, relevant de la Direction Provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS	28 500,00 Dhs (vingt-huit mille cinq cents dirhams)	1 000,00 Dhs (mille dirhams)
02	l'achat de mobilier de bureau pour cinq (05) espaces d'aide à l'information et à l'orientation aux lycées qualifiants, relevant de la Direction Provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS	28 500,00 Dhs (vingt-huit mille cinq cents dirhams)	1 000,00 Dhs (mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°8905/PA

Royaume du Maroc

 Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région de Marrakech Safi
 Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 35/2021/CHINV
 « Séance publique »

Le 15 novembre 2021 à 14 :30 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua relevant de l'AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi – CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

lot n°	OBJET	Montant de l'Estimation	Montant du cautionnement provisoire
01	l'achat de mobilier d'enseignement pour l'équipement de soixante-quatre (64) salles de préscolaire relevant de la direction provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS	1 405 056,00 Dhs (un million quatre cent cinq mille cinquante-six dirhams)	22 000,00 Dhs (vingt-deux mille dirhams)
02	l'achat de mobilier d'enseignement pour trois (03) salles de l'éducation inclusive aux établissements primaire relevant de la Direction Provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS	59 616,00 Dhs (cinquante-neuf mille six cent seize dirhams)	1 000,00 Dhs (mille dirhams)
03	l'achat de mobilier d'enseignement pour cinq (05) espaces d'aide à l'information et à l'orientation aux lycées collégiaux, relevant de la Direction Provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS	70 650,00 Dhs (soixante-dix mille six cent cinquante dirhams)	2 000,00 Dhs (deux mille dirhams)
04	l'achat de mobilier d'enseignement pour cinq (05) espaces d'aide à l'information et à l'orientation aux lycées qualifiants, relevant de la Direction Provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS	70 650,00 Dhs (soixante-dix mille six cent cinquante dirhams)	2 000,00 Dhs (deux mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;
- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N°8906/PA

STE « ELECTRO CHAHD » CONSTITUTION

I) Aux termes d'un acte S.S.P en date à FES, du 14.09.2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU, savoir :

DENOMINATION : Sté «ELECTRO CHAHD »
OBJET : Achats, Ventes, le conseil, la représentation commerciale, vente d'électroménager et de tous Equipements de maison.
SIEGE : N°64, LOTS HIBA MAGASIN N°3 TGHAT - FES-

D U R E E : 99 ans.
C A P I T A L : 100.000,00 DHS, divisé en 1 000 P. Sles De 100,00 DHS chacune.
Mme MARIA EL MELLOUKI : 100.000,00 DHS
TOTAL: 100.000,00 DHS

GERANT : Mme MARIA EL MELLOUKI
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de FES, le 14/10/2021. Sous le n° de dépôt 4536 et le RC n° 69,843

LE GERANT

N° 8907/PA

FIDCONSEIL SARL AU
61, AVENUE LALLA
YACOUT N°85 ETG 2
CASABLANCA
« DADS' DESIGN
SARL AU »
TRANSFERT DE SIEGE
SOCIAL
IF : 24827476
RC : 382147

Approbation du transfert du siège social

I - Au terme du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extra-ordinaire enregistrée à Casablanca en date du 10/09/2021, L'associé unique de la Société à Responsabilité Limitée d'associé unique «DADS' DESIGN SARL AU» au capital de 100 000,00 Dirhams ayant son siège social 265, BD ZERKTOUNI ETAGE 9 N°92 CASABLANCA,

a décidé ce qui suit :
L'approbation du transfert du siège social du : 265, BD ZERKTOUNI ETAGE 9 N°92 CASABLANCA à la nouvelle adresse :
RESIDENCE ENNOUR N° 49, RUE JEAN JAURES APT 1 CASABLANCA.

II - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 15/10/2021 sous le N°796834.

N° 8908/PA

FIDCONSEIL SARL AU
61, AVENUE LALLA
YACOUT N°85 ETG 2
CASABLANCA
« Sté POLY GRAPHIC
SARL »
TRANSFERT DE SIEGE
SOCIAL
RC N°275705
IF N°14412894

Approbation du transfert du siège social

I - Au terme du Procès-Verbal de l'Assemblée générale extra-ordinaire enregistrée à Casablanca en date du 03 Août 2021, les associés de la Société à Responsabilité Limitée

« POLY GRAPHIC SARL » au capital de 80 000,00 Dirhams ayant son siège social au RES SOUFIANE IMM C23 N°1 SIDI MAAROUF CASABLANCA, ont décidé ce qui suit :
L'approbation du transfert du siège social de RES

SOUFIANE IMM C23 N°1 SIDI MAAROUF CASABLANCA à la nouvelle adresse : BLOC 9 N°135 HAY RAHMA CASABLANCA.

La nomination à la gérance de Madame WAFIA ALOUSSI et Mr HASSAN NAANAA EL ALAOUÏ, et La société sera valablement engagée vis à vis de tous autres tiers par la signature de l'un des deux gérants ci-dessus nommés.
II - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca le 14/10/2021 sous le N°796651.

N° 8909/PA

OM STELLITE

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date du 01 Octobre 2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques sont:

Dénomination : «OM STELLITE »

Objet : Le negoce
Forme juridique : SARL AU
Siège social : 96- BD Anfa Casablanca.

Capital social : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts sociales

Durée : 99 ans.

Gérance : est confiée pour une durée illimitée à Mr MOURAD OLKOM.

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

Dépôt légal a été effectué au greffe du TC en date du 14/10/2021 sous le N° 796568.

Pour extrait et mention

La gérance

N° 8910/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région de Marrakech Safi
Direction provinciale de Chichaoua

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N° : 34/2021/CH/INV
« Séance publique »

Le 15 novembre 2021 à 11 Heures, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le directeur provincial de Chichaoua, AREF-MS (Av. Mohamed VI, Hay Mohammadi - CU Chichaoua), à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : l'achat de matériel d'enseignement pour trois (03) salles de l'éducation inclusive aux établissements primaire relevant de la Direction Provinciale de CHICHAOUA, AREF-MS. (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 dirhams (Deux Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des fournitures est fixée à la somme de : 97 254,00 dirhams (Quatre-vingt-dix-sept Mille Deux Cent

Cinquante-quatre Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureaux du Service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine, Avenue Mohamed VI, Hay Mohammadi, CHICHAOUA;

- soit les déposer contre récépissé dans les bureaux précités ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

*En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 8911/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 75/2021/BG/PAZ

Le 16 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Travaux d'Aménagement des sièges du Cercle d'Ouauizerth, Azilal, Caïdats Tabant, ancien Caïdat Zaouiati Anhsal, Imlil et Tillouguite, Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams, 00 Cts (10.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cinq cent dix neuf mille neuf cent soixante deux dirhams, 40 Cts (519.962,40 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la DBM à la Province d'Azilal au plus tard le 15 Novembre 2021 à 16 Heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8912/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° : 76/2021 /B.G/PAZ

Le 16 Novembre 2021 à 11 heures il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Achat d'ameublement pour la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Trois mille Neuf cent dirhams, 00 Cts (3.900,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre Vingt-dix huit mille dirhams 00 Cts (198 000,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Se-

crétariat Général de la Province au plus tard le : 15 Novembre 2021 à 16 Heures 30 min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 8913/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT
GENERAL
D.B.M

AVIS D'APPELS
D'OFFRES OUVERTS
N° : 77 /2021 /B.G/PAZ

Le 16 Novembre 2021 à 12 Heures il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Achat et installation du matériel de télécommunication pour la Province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: mille Neuf cent dirhams, 00 Cts (1.900,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre Vingt-dix neuf mille dirhams 00 Cts (99 000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef de la Division du budget et marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les échantillons et les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marché au Secrétariat Général de la Province d'Azilal ;

N° 8914/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports

AREF de Casablanca - Seltat
Direction Provinciale
El Fida Mers Sultan
Service des Affaires Administratives

et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine
AVIS DES APPELS
D'OFFRE OUVERTS
SUR OFFRES DES PRIX N° 05/E/21

Le 16 novembre 2021 à 10 heures, Il sera procédé, dans les locaux de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan, sise au N° 24, Rue de Rome, Casablanca 20490, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix dont l'objet est : l'Externalisation des tâches de cuisson des internats du Lycée Collégial Al Andalou et du Lycée qualifiant Al Khourizmy dépendant de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan, en 02 (deux) lots : Lot 1 : Le Lycée Collégial Al Andalou - Lot 2 : Le Lycée qualifiant Al Khourizmy.

Le montant de l'estimation du Maître d'ouvrage pour chaque lot est de : Lot 1 : 203472.00 DhsTTC (Deux cent trois mille quatre cent soixante-douze dirhams, Toutes Taxes Comprises) / Lot 2 : 356 076,00Dirhams TTC (trois cent cinq mille deux cent huit dirhams, Toutes Taxes Comprises)..

La Caution provisoire est de : Lot 1 :5000.00 Dhs (cinq mille dirhams) - Lot 2 :7000.00 Dhs (sept mille dirhams).

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières, des constructions, des équipements et du patrimoine de la direction provinciale El Fida Mers Sultan, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret précité.

Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Affaires Administratives, Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, sise à l'adresse précitée ; soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ; soit les envoyer par voie électronique sur le portail des marchés publics conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 KAADA 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ; soit les remettre au président de la commission de l'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de consultation.

N° 8915/PA

SOCIÉTÉ DE
FOURNITURES
GÉNÉRALES
INDUSTRIELLES
« S.F.G.I »

Société A Responsabilité
Limitée d'associé unique
Au Capital Social de
300.000,00 Dirhams
Siège Social: RUE 19, n°7,
LOUISSEMENT
ESSAADAL QODS SIDI
BERNOUSSI,
CASABLANCA
RC: 268207/
CASABLANCA

I. Aux termes d'un acte sous
seing privé en date du
08.10.2021, l'associé unique
de la société SOCIÉTÉ DE
FOURNITURES GÉNÉ-
RALES INDUSTRIELLES «
SFGI » – SARL AU a décidé
ce qui suit :

- Augmentation du capital
social d'une somme de
200.000,00 dirhams pour le
porter de 300.000,00 DHS à
500.000,00 DHS ;
- Modification des articles 6
et 7 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

II. Le dépôt légal a été effec-
tué au greffe du tribunal de
commerce de Casablanca le
15.10.2021 sous le N° 796830.

N° 8891/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER
CONSEILS

CABINET FIDUCIAIRE
TEL: 06 71 66 19 18/
06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P
en date de 16/09/2021 à
Marrakech il a été établi les
statuts d'une société SARL
AU dont les caractéristiques
sont:

1- Dénomination : « SO-
CIÉTÉ SMOUX » SARL AU
2- Siège social: 93.10 MAS-
SIRA IC MARRAKECH.
3- Objet social : PRODU-
CTION ET MARCHAND DES
PRODUITS DE LA PATISSE-
RIE ET BOISSON.

4- Durée : 99 ans.
5- Capital Social : s'éle-
ve à 100.000,00 il est divisé en
1000,00 parts sociales de
100.00dh chacune, souscrites
en totalité, intégralement li-
bérées et attribuées aux asso-
ciés, unique savoir :

Mme EL IDRISSE ASMAYE
1000,00 PARTS
Soit au total 1000,00 PARTS
6- Gérance : la société est
gérée par le cogérant de
Mme EL IDRISSE ASMAYE
CIN N° E501365 pour une
durée illimitée.

7- Année sociale : du 1 janvier
au 31 décembre de chaque
année.
8- Dépôt légal : a été effec-
tué au tribunal de Marrak-
ech sous le
n°M10_21_2405855128487/
2021/D.A.C.E et RC
N°119409/2021 le
13/10/2021.

N° 8892/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE DE
LA PÊCHE MARITIME
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS

OFFICE RÉGIONAL DE
MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°31/2021/DA

Le 15/11/2021 à 10 heures
il sera procédé dans la salle
de réunions de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole des Doukkala
(O.R.M.V.A.D.), sis à 16
Avenue Mohammed VI à El
Jadida, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-

fres sur offres de prix pour
les: TRAVAUX D'AMÉNA-
GEMENT DES SITES DES
STATIONS DE POMPAGE
DU PERIMÈTRE DES
DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du Bureau
des Marchés de l'ORMVAD,
16 Avenue Mohammed VI
- El Jadida, Maroc, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics de l'Etat :
www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
40 000,00 (Quarante Mille)
Dirhams.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de 1.926.958,08
(Un Million Neuf Cent
Vingt Six Mille Neuf Cent
Cinquante Huit Dirhams et
Huit Centimes), Toutes
Taxes Comprises.

Le contenu la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du règlement des
marchés de l'ORMVAD du
11/03/2014 et ses amende-
ments n°1 et n°2.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, à
l'ORMVAD, sis à 16 Avenue
Mohammed VI - El Jadida,
Maroc ;

- Soit les déposer contre ré-
cépissé au Bureau d'Ordre
de l'ORMVAD, sis à 16 Ave-
nue Mohammed VI - El Ja-
dida, Maroc ;
- Soit les déposer électroni-
quement au portail des
marchés publics : www.
marchespublics.gov.ma

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Il est prévu une visite des
lieux le 02/11/2021 à 10
heures et le départ est à
partir du siège de l'ORMVAD.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 12 et 13 du ré-
glement de la consultation.

N° 8893/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS

OFFICE RÉGIONAL
DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°32/2021
DKSMG

Réservé à la Petite et
Moyenne Entreprise

Le 15/11/2021 à 11 heures il
sera procédé, à la salle de
réunions de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur Agri-
cole des Doukkala
(O.R.M.V.A.D.), sis à 16
Avenue Mohammed VI à El
Jadida, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix pour les : TRAVAUX
D'ENTRETIEN ET DE
MAINTENANCE DES EC-
PACES VERTS DE L'ORM-
VAD

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du Bureau
des Marchés du Service des
Moyens Généraux de l'Of-
fice Régional de Mise en Va-
leur Agricole des Doukkala
(ORMVAD), sis à Avenue

Ibn Khaldoune - El Jadida,
Maroc, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics
de l'Etat : www.marches-
publics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Sept Mille Dirhams
(7.000,00 DH).

L'estimation des coûts des
travaux, établie par le ma-
ître d'ouvrage, est fixée à
une somme de Trois Cent
Cinquante Deux Mille Huit
Cent Dirhams Toutes Taxes
Comprises (352.800,00DH-
TTC).

Le contenu, les travaux
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du Règlement des
Marchés de l'ORMVAD du
11/03/2014 et ses amende-
ments n°1 et n°2.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, à
l'ORMVAD, sis à 16 Avenue
Mohammed VI - El Jadida,
Maroc ;

- Soit les déposer contre ré-
cépissé au Bureau d'Ordre
de l'ORMVAD, sis à 16 Ave-
nue Mohammed VI - El Ja-
dida, Maroc ;

- Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics (www.
marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Il est prévu une visite des
lieux le 01/11/2021 à 10
heures ; le départ est à
partir du Service des Moyens
Généraux de l'ORMVAD
sis à Avenue Ibn Khal-
doune - El Jadida.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 12 et 13 du ré-
glement de consultation.

N° 8894/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS

OFFICE RÉGIONAL
DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°33/2021
DKGR

Réservé à la Petite et
Moyenne Entreprise

Le 15/11/2021 à 12 heures
il sera procédé, dans la salle
de réunions de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole des Doukkala
(O.R.M.V.A.D.), sis à 16
Avenue Mohammed VI à El
Jadida, à l'ouverture des
plis relatifs à l'appel d'of-
fres ouvert sur offres de
prix pour les : FOURNI-
TURE ET INSTALLATION
DES EQUIPEMENTS
ELECTRIQUES BASSE
TENSION AUX STATIONS
DE POMPAGE ZI, BIR EL
ABID, BOULAOUANE,
EXTENSION SIDI SMILE
ET QUEST 2 DU PERIME-
TRE BAS SERVICE DES
DOUKKALA

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du Bureau
des Marchés du Départe-
ment de la Gestion des Ré-
seaux d'Irrigation et du
Drainage de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur Agri-
cole des Doukkala
(ORMVAD), sis à 16 Ave-

nué Mohammed VI - El Ja-
dida, Maroc, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés pub-
lics de l'Etat : www.mar-
chespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de
Six Mille Dirhams (6.000,00
DH).

L'estimation du coût des
prestations, établie par le
maître d'ouvrage, est fixée à
une somme de : Cinq Cent
Cinquante Six Mille Deux
Cents Dirhams Toutes
Taxes Comprises
(556.200,00 DH-TTC).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du Règlement des
Marchés de l'ORMVAD du
11/03/2014 et ses amende-
ments n°1 et n°2.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, à
l'ORMVAD, sis à 16 Avenue
Mohammed VI - El Jadida,
Maroc ;

- Soit les déposer contre ré-
cépissé au Bureau d'Ordre
de l'ORMVAD, sis à 16 Ave-
nue Mohammed VI - El Ja-
dida, Maroc ;

- Soit déposer par voie élec-
tronique au portail des mar-
chés publics (www.
marchespublics.gov.ma) ;
- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les documents techniques,
prospectus et notices exigés
par le dossier d'appel d'of-
fres doivent être déposés au

Bureau d'Ordre de l'ORM-
VAD sis à 16, Avenue Mo-
hammed VI - El Jadida,
Maroc, au plus tard le
12/11/2021 avant 16
heures.

Il est prévu une visite des
lieux le 03/11/2021 à 10
heures et le départ est à
partir du siège de l'ORMVAD.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 12 du règlement
de consultation.

N° 8895/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE

DE L'AGRICULTURE, DE
LA PÊCHE MARITIME,
DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DES EAUX ET
FORÊTS

OFFICE RÉGIONAL
DE MISE EN VALEUR
AGRICOLE
DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 34/2021/DK-DDA
- Petite et Moyenne
entreprise -

Le 15/11/2021 à 13 heures
il sera procédé, dans la salle
de réunions de l'Office Ré-
gional de Mise en Valeur
Agricole des Doukkala
(O.R.M.V.A.D.), sis à 16
Avenue Mohammed VI à El
Jadida, à l'ouverture des
plis relatifs à l'Appel d'Of-
fres pour les :

ACQUISITION DE BE-
LIERS SELECTIONNES DE
RACES OVINES RECON-
NUES.

Le dossier de l'Appel d'Of-
fres peut être retiré du Bu-
reau Administratif et des
Marchés du Département de
Développement Agri-
cole de l'Office Régional de
Mise en Valeur Agricole des

Doukkala (ORMVAD), sis à
16 Avenue Mohammed VI -
El Jadida, Maroc, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des mar-
chés publics de l'Etat :
www.marchespublics.gov.
ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à : 10 000,00
(Dix Mille Dirhams)

L'estimation du coût d'ac-
quisition des béliers, établie
par le maître d'ouvrage, est
fixée à une somme de
672.000,00DH- TTC (Six
cent soixante-douze mille
dirhams).

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des dos-
siers des concurrents doi-
vent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du Règlement des
Marchés de l'ORMVAD du
11/03/2014 et ses amende-
ments n°1 et n°2.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au bureau
précité ;

- Soit les déposer contre ré-
cépissé au Bureau d'Ordre
de l'ORMVAD, sis à 16 Ave-
nue Mohammed VI - El Ja-
dida, Maroc ;

- Soit les déposer par voie
électronique au portail des
marchés publics (www.
marchespublics.gov.ma) ;

- Soit les remettre au pré-
sident de la commission
d'Appel d'Offres au début
de la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de consultation.

N° 8896/PA

Royaume du Maroc
Université Hassan II
de Casablanca
Faculté de Médecine Dentaire



المملكة المغربية
جامعة الحسن الثاني
بالدار البيضاء
كلية طب الأسنان

AVIS DE CONCOURS
DE RECRUTMENT
DE 2 PROFESSEURS AGREGES
SESSION DU 07/12/2021

La Faculté de Médecine Dentaire de Casablanca organise
le 07/12/2021 un concours de recrutement de 2
professeurs
agregés dans les spécialités suivantes :

- Pédodontie (1 poste)
- Parodontologie(1 poste)

Les intéressés doivent adresser une demande de candidature
à Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine Dentaire
de Casablanca à laquelle seront joints les documents
suivants
en 10 exemplaires :

- Un rapport général comprenant le relevé des travaux du
candidat et leurs analyses.
- Un état des fonctions assurées depuis la réception au
grade de docteur
- Une copie certifiée conforme des titres hospitaliers et
universitaires.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au
secrétariat Général de l'établissement avant le 23/11/2021.

N°8897/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE
D'OUAOUIZERH
CAIDAT D'ANERGUI
CT D'ANERGUI
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT - N°

01/2021/CT.AN/P.AZ =
Le Mercredi 17 novembre
2021 à 11 H, il sera procédé
dans le siège de la Commune
d'Anergui à l'ouverture
des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres
des prix pour : Location des
dépandances du Souk hebdomadaire de la Commune
d'Anergui au titre de l'exercice
2022.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq Mille dirhams (5000,00 dh) pour location du souk hebdomadaire de la Commune d'Anergui.

- Le prix estimatif est de : Cent Mille dirhams (100.000,00 dh).

- Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés au bureau du président de la commune d'Anergui ou du bureau de la régie de recettes de ladite commune, ils peuvent être également téléchargés du portail Internet des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret N° 02.12.349 du 20 Mars 2013 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

- Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune d'Anergui ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du Décret n° 02.12.349 précité et l'article 04 du règlement de consultation.

N° 8916/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° :07/2021/DRA/DOE

Séance publique du
16/11/2021 à 10 heures
Le Mardi 16 Novembre
2021 à 10 heures, il sera
procédé dans la salle de
réunion de la Direction
Régionale de l'Agriculture
de Dakhla Oued Eddahab

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° :07/2021/DRA/DOE

Séance publique du

16/11/2021 à 10 heures

Le Mardi 16 Novembre

2021 à 10 heures, il sera

procédé dans la salle de

réunion de la Direction

Régionale de l'Agriculture

de Dakhla Oued Eddahab

AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT

N° :07/2021/DRA/DOE

Séance publique du

16/11/2021 à 10 heures

peut être retiré au bureau
des marchés de Direction
Régionale de l'Agriculture
de Dakhla Oued Eddahab.
Il peut également être télé-
chargé à partir du portail
des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Cent dix mille dirhams
(110.000,00 Dh)

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maitre d'ouvrage est fixée à
la somme de :

Cinq Millions Sept Cent
Quarante Quatre Mille
Soixante Dix Dirhams.
(5.744.070,00Dhs)

Le contenu ainsi que la
présentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du
décret n° : 2-12-349 relatif
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau d'ordre de la Direction Régionale de l'Agriculture de Dakhla Oued Eddahab ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposer par voie électronique au portail du marché de l'Etat conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.

N° 8917/PA

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU NORD

FOURNITURE DE LA
VERRERIE ET PETITS
MATIERIELS
SCIENTIFIQUES
DESTINES AUX
LABORATOIRES
DE LA DIRECTION
REGIONALE DU NORD

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT- N°
120 DR9/C/1/2021

Séance publique

La Direction régionale du
nordde l'ONEE-Branche
Eau, sise à Tanger, lance le
présent appel d'offres qui
concerne : la fourniture de
la verrerie et petits matériels
scientifiques destinés
aux laboratoires de la direction
régionale du nord.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.

N° 8918/PC

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU NORD

FOURNITURE DES PRO-
DUITS CHIMIQUES ET
MILIEUX DE CULTURES
DESTINES POUR
LES LABORATOIRES
DE LA DIRECTION
REGIONALE DU NORD

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT- N°
121 DR9/C/1/2021

Séance publique

La Direction régionale du
nordde l'ONEE-Branche
Eau, sise à Tanger, lance le
présent appel d'offres qui
concerne : la fourniture des
produits chimiques et milieux
de cultures destinés
pour les laboratoires de la
Direction Régionale du
Nord.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.

N° 8919/PC

OFFICE NATIONAL DE
L'ELECTRICITE ET DE
L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE
DU NORD

FOURNITURE DE LA
VERRERIE ET PETITS
MATIERIELS
SCIENTIFIQUES
DESTINES AUX
LABORATOIRES
DE LA DIRECTION
REGIONALE DU NORD

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT- N°
122 DR9/C/1/2021

Séance publique

La Direction régionale du
nordde l'ONEE-Branche
Eau, sise à Tanger, lance le
présent appel d'offres qui
concerne : la fourniture des
produits chimiques et milieux
de cultures destinés
pour les laboratoires de la
Direction Régionale du
Nord.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 10 du règlement
de la consultation.

N° 8920/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BENSILMANE
PACHALIK DE BOUZNKA
COMMUNE DE BOUZNKA
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME
845/2021

AVIS DE DEPOT

Le Président du Conseil Communal de Bouznika, informe l'ensemble du Public qu'une enquête commode et incommode d'une durée de quinze jours (15 jours) sera ouverte au siège de la commune de Bouznika et ce à partir du 22/10/2021.

chés publics à l'adresse :
<https://www.marchespublics.gov.ma/>.

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré à l'adresse
suivante :

Bureau d'ordre de la Direction
la direction régionale
du nord, Adresse : 6, rue
Melilla, Castilla Tanger
- Tél :0539 32 85 15/20/25
Fax : 0539 94 02 08/ 0539 94
39 71

Le dossier d'appel d'offres
est remis gratuitement aux
candidats.

Les plis des concurrents,
établis et présentés conformé-
ment aux prescriptions du
règlement de la consultation,
doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord : 6, rue Melilla, Castilla Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'ordre de la Direction la direction régionale du nord : 6, rue Melilla, Castilla Tanger avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des
plis aura lieu le Mercredi
24/11/2021 à 10H00 à la Direction la direction régionale du nord sis à 6, rue Melilla, Castilla Tanger.

L'ouverture des enveloppes
se fait en un seul temps.

Pour toute demande
d'éclaircissement, renseigne-
ment ou réclamation
concernant le présent appel
d'offres ou les documents y
afférents, contacter la division
achats de la Direction
régionale du nord de l'ONEE-
Branche Eau à l'adresse :
<http://www.onep.ma/> (Espace
Entreprise - rubrique Achats).

concernant le présent appel
d'offres ou les documents y
afférents, contacter la division
achats de la Direction
régionale du nord de l'ONEE-
Branche Eau à l'adresse :
<http://www.onep.ma/> (Espace
Entreprise - rubrique
Achats).

N° 8919/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE BENSILMANE
PACHALIK DE BOUZNKA
COMMUNE DE BOUZNKA
DIRECTION DES SERVICES
DIVISION D'URBANISME
845/2021

AVIS DE DEPOT

Le Président du Conseil Communal de Bouznika, informe l'ensemble du Public qu'une enquête commode et incommode d'une durée de quinze jours (15 jours) sera ouverte au siège de la commune de Bouznika et ce à partir du 22/10/2021.

Suite à la demande présente par MOHAMMED EL MAHBOUB pour l'obtention d'une autorisation d'aménagement d'un Café et snack sur le local commercial, propriété dite «OUED AL MAKHZINE 56-1» objet TF N°32285/25, parti divis n°1 magasin au RDC, de l'immeuble N° 56, sis au lotissement «OUED AL MAKHZINE» à Bouznika.

Ladite demande et le registre d'enquête se trouvent à la division d'urbanisme dépendant de la commune de Bouznika, afin d'être vus par qui de droit pour enregistrer ses observations et ce durant les horaires de travail administratifs.

N° 8886/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAOURIRT
COMMUNE DE TAOURIRT
DIVISION DES AFFAIRES FINANCIERES
SERVICEDU BUDGET ET DE COMPTABILITE ET DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°09/2021

Le 16/11/2021 à 11h du matinil sera
procédé, au bureau du président
du conseil communalde Taourirtà
l'ouverture des plis relatifs
au location des locaux commerciaux
du marché couvert, sis à
haylakdim Taourirt .

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré du service
marché, il peut également
être téléchargé à partir du
portail des marchés publics.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de 5.000,00
dhs.

Le cout minimal de location
des locaux par mois estimé
par le maitre d'ouvrage, est
établi selon le tableau ci-
dessous :

التخصيص Affectation	Prix de location /mois	Superficie en (m ²)	N° des boutiques
الطبق الأول : 1 ^{er} étage			
Toute activité et non polluante et autre que celles affectés au RDC et 1 ^{ère} étage	300	11,78	32+23
	300	9,61	31+30+29+28+27+26+25+24
	300	9,61	37+36+35+34+33
	300	9,10	46+43
	300	8,45	45+44

Nombre de locaux assujettis à la concurrence, est 19

Il sera prévu une visite des lieux le 04/11/2021 à 11 h du matin .

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n 2- 12- 349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- _ Soit envoyer leurs plis , par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- _ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de service marché.
- _ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

_ Soit l'envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09ducahier des charges modifié.

N°8920/PA

N° 8920/PA

La Société " AFRELEC " SARL AU
I/- Aux termes d'un procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 29/10/2012 L'Associé unique a décidé :
- Mise à jour des statuts ;
Augmentation du capital sociale par compensation avec le compte courant de 500.000,00dhs à 1.000.000,00dhs;
II/ Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de Commerce de Casablanca, le 15/11/2012 sous le numéro 511066.
Pour extrait et mention
N° 8924/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
COMMUNE D'EL KELAA DES SRAGHNA
DIRECTION DES SERVICES
Division administrative, économique et financière
SERVICE DES RESSOURCES FINANCIERES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 11/2021
(SEANCE PUBLIQUE)
Le 16/11/2021 à 11heures, il sera procédé au siège de la Commune d'EL KELAA DES SRAGHNA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif à :
Objet du Marché N° 11/2021 comme suit :

1. Location du souk hebdomadaire aux bestiaux ET souk aux bestiaux à

l'occasion de l'AidADha à partir du 01/01/2022 au 31/12/2024
2. Location d'entrée et de stationnement au souk hebdomadaire ainsi que le parking du souk dans un seul lot à partir du 01/01/2022 au 31/12/2022
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues du Décret n° 2-12-349 du (20 Mars 2013) relative aux conditions et les formes de passation des marchés de l'Etat.
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions du Décret n° 2-12-349 du (20 Mars 2013) précité.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis, au bureau d'ordre de la Commune, ou la Régie de recettes,
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune urbaine d'el Kelaa des Sraghna.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
A/ Le dossier Administratif comprend :
a) La déclaration sur l'honneur
b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent
c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée

depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière.
d) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce ;
e) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
f) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu
La caution provisoire est fixée comme suit :
Objet du Marché
1) Location du souk hebdomadaire aux bestiaux ET souk aux bestiaux à l'occasion de l'AidADha ... 300.000,00 dhs
2) Location d'entrée et de stationnement au souk hebdomadaire ainsi que le parking du souk dans un seul lot ainsi que le parking du souk dans un seul lot... 10.000,00 dhs
B) Le dossier Technique comprend :
1) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
2) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels les dites prestations ont été exécutées ou par les

bénéficiaires publics ou privés des dites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;

C) Le dossier financier comprend :
Acte d'engagement comportant le montant de location proposé par le concurrent
NB : Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de

la Division des ressources financières, Il peut également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante.
<http://www.marchespublics.gov.ma>
N° 8925/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT

المملكة المغربية
وزارة التجهيز والنقل
والمواصلات والبنية التحتية
المديرية الإقليمية لتارودانت

Avis rectificatif d'Appel d'Offres Ouvert N° 16/2021

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la logistique et de l'Eau de TAROUDANNT porte à la connaissance du public que l'appel d'offres n° 16/2021 du 09/11/2021 à 10 H relatif aux :

Fourniture et pose des glissières de sécurité sur la RR110 (ex N10) du PK0+000 au PK 29+000 dans la Province de Taroudant, a subi une rectification au niveau de la classe demandée comme suit :

- Un dossier technique comprenant
*** Pour les entreprises installées au Maroc :**
Copie du certificat de qualification et de classification certifié conforme à l'original faisant ressortir :

Secteur	Qualification	Classe
X	X2	3

Au lieu de :

Secteur	Qualification	Classe
X	X2	4

Le reste est inchangé.
N°8921/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL
PREFECTURE D'OUJDA ANGAD
CERCLE D'OUJDA BANLIEUE NORD
CAIDAT D'AIN SFA
COMMUNE D'AIN SFA

**Avis de concours d'aptitude professionnelle
Au titre de l'année 2021**

Le Président de la Commune Ain-Sfa annonce un programme de concours d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2021 pour accéder aux grades comme indique le tableau suivant :

GRADE	Date et Lieu du concours
✓ Technicien 1 ^{er} grade. ✓ Adjoint Technique 2 ^{ème} grade. ✓ Adjoint Administratif 1 ^{er} grade.	Aura lieu le : 16/11/2021 à 9 heure du Matin au siège de la Commune.

Ces concours sont ouverts au profit des fonctionnaires titulaires relevant de la Commune Ain Sfa, ayant accompli condition :

- ✓ Technicien 2^{er} grade.
- ✓ Adjoint Technique 3^{ème} grade.
- ✓ Adjoint Administratif 2^{ème} grade.

Disposants de 06 ans d'ancienneté aux grades précités jusqu'au date du premier examen des concours si dessus.
Il est fixé 01 poste pour chaque grade.
Les épreuves du concours sont comme suit :

- 1 - épreuves écrites.
- 2 -épreuves orales.

Les dossiers doivent être déposés au Bureau d'ordre de La Commune Ain Sfa avant le 05/11/2021.
N°8922/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE MEOUJONA
COMMUNE DE TIT MELLIL
division d'urbanisme, affaires techniques et marchés publics
SERVICE TECHNIQUE, ETUDE et MARCHÉS PUBLICS.
BUREAU DES MARCHÉS PUBLICS

المملكة المغربية
جماعة تيط مليل

AVIS Modificatif

Le président de la Commune de Tit Mellil porte à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres sur offres de prix N° 07/2021 relatif au **TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN SKATE PARC ET UNE PLACE PUBLIQUE SIS LOTISSEMENT AMAL 2 A LA COMMUNE DE TIT MELLIL en lot unique**, paru au journal libération du 01/10/2021 sera rectifié au niveaux de la date d'ouverture des plis et la classification et qualification exigée comme suit :

L'ouverture des plis aura lieu Le 03/11/2021 à 11H 00 Minute.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification.
Pour le présent appel d'offres, il est exigé le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE MINIMALE	QUALIFICATION EXIGEE
A : CONSTRUCTION	4	A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment
V : Aménagement d'espaces verts et jardins	2	V1 : Aménagement d'espaces verts et jardins

Le reste sans changement.
N°8923/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE
CHTOUKA AIT BAH
PACHALIK
DE BIOUGRA
ASSOCIATION DES
AMIS DE L'HOPITAL
PROVINCIAL
CHTOUKA AIT BAH
N° :/AAHP-
CAB/2021
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 1/2021

Le 23/11/2021 à 10 heures, Il sera procédé, dans les bureaux du centre hémodialyse hôpital provincial Makhtar Soussi Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :
ACQUISITION DES EQUIPEMENTS POUR LE CENTRE HEMODIALYSE AU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE LA VILLE DE BIOUGRA : FOURNITURE , INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DE TROIS GENERATEURS ET ACCESSOIRES
-PROVINCE CHTOUKA AIT BAH -
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du centre hémodialyse hôpital Provincial Makhtar Soussi chtouka ait baha, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme Dix mille Dirhams (10000.00dhs).
L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de trois quarante cinq mille Dirhams (345 000.00 dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs plis et offre par voie électronique dans le portail de marchés publics.

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du centre hémodialyse hôpital Provincial Makhtar Soussi Chtouka Ait Baha
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les prospectus et notices exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés aux bureaux du centre hémodialyse hôpital Provincial Makhtar Soussi chtouka ait baha avant le 22/11/2021 à 16h30mn. (date et heure limite pour le dépôt des prospectus et notices).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 8928/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DU SPORT
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 52/INV/2021

Le 15/11/2021 à 10h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction du lycée collégial IBN ROCHD à la C.T. AGHOUATIM.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 120 000,00 Dhs (Cent vingt mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de : 7 969 651,20 DH (Sept millions neuf cent soixante-neuf mille six cent cinquante et un Dirhams et 20 Cts TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale AL-HAOUZ.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants :
• Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 3.
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de

consultation. N° 8929/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
& DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
ACADEMIE
REGIONALE
D'ÉDUCATION
& DE FORMATION
MARRAKECH SAFI
DIRECTION
PROVINCIALE
AL HAOUZ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°53/INV/2021

Le 15/11/2021 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz-TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux de construction de 13 blocs sanitaires (en 4 Lots) :
• Lot n° 1 : Travaux de construction de 03 blocs sanitaires aux établissements collégial Youssef IBN TACHFINE, lycée collégial IBN AL QAYEM et lycée qualifiant TIDILI ;
• Lot n° 2 : Travaux de construction de 04 blocs sanitaires aux établissements primaires relevant des communes : STI FADMA et OURIKA ;
• Lot n° 3 : Travaux de construction de 03 blocs sanitaires aux établisse-

ments primaires relevant des communes : ACHBAR et AZGOUR ;
• Lot n° 4 : Travaux de construction de 03 blocs sanitaires aux établissements primaires relevant des communes : TAMESLOHT, TOUAMA et AIT HKIM.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction provinciale AL HAOUZ- TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : 5 000,00 Dhs (Cinq mille Dirhams) pour chaque lot.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

- 270 569,30 (Deux cent soixante-dix mille cinq cent soixante-neuf Dirhams et 30 Cts TTC) pour les lots N° 1, 3 et 4 ;
- 360 759,07 (Trois cent soixante mille sept cent cinquante-neuf Dirhams et 07 Cts TTC) pour le lot N° 2.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction provinciale ALHAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposé électroniquement via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation. Notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification (Ce certificat tient lieu du dossier technique) dans le secteur, classe minimale et qualification suivants : Secteur : A - Qualification : A2 - Classe : 5 pour chaque lot.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 8930/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG.D.E.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 09/BG/2021

Le 15 Novembre 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipe- ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour l'expertise du logement du **CaidCaidat Mzoura à la commune Mzoura -Province de Settat.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Division d'Equipe- ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **700,00 dhs (sept cent dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **37200.00 dhTTC (Trente septMille deux cent Dirhams TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des marchés de la Division d'Equipe- ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service des marchés de la Division d'Equipe- ment de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat;
- Soit déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) conformément à l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20.14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire des copies certifiées conforme à l'original des certificats de qualification et de classification suivants :

Activités	Qualifications	Catégorie
Expertise des bâtiments courants	EL.1	3

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 09 du Règlement de Consultation.

N°8927/PA

ROYAUME DU MAROC

Ministère de l'Équipement
du Transport, de la Logistique et de l'Eau
Direction Provinciale de l'Équipement
du Transport, de la Logistique et de l'Eau
de Khémisset

**AVIS RECTIFICATIF
DE L'APPEL D'OFFRES N° 41/2021/KH**

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires désirants participer à l'appel d'offre ouvert n° 41/2021/KH relatif aux « Travaux de signalisation horizontale et mise en place des équipements de sécurité routière nécessaire pour la RN6, RR701, RR404, et RR402 au niveau de la Province de Khémisset » dont la date d'ouverture des plis est prévue pour le 02/11/2021 à 10h30 a subi des rectifications au niveau des articles 32, 33 et 35 du CPS.

Le reste sans changement.

Le CPS rectifié est téléchargeable du portail des marchés publics : www.portailmarchespublics.gov.ma.

N°8926/PA

ACYLOG
Société à responsabilité limitée au capital de 1.200.000,00 Dirhams
Siège social: 33, Avenue Hassan SGHIR, 10ème étage - B.10 - Casablanca
R. C. Casa. 296719
- I.F. 14486624
CONTINUE
DE LA SOCIETE
I/ Aux termes du procès-verbal en date du 28 juin 2021, il a été décidé de la continuation de la société malgré la situation nette négative.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 06 octobre 2021 sous le numéro 795486.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8931/PA

BS VIEW COMPANY
Société A Responsabilité Limitée d'Associé unique au capital de 100.000,00 Dirhams
Siège social: 20, rue Mostafa El Mâani - Casablanca
R. C. Casa. 437113
- I.F. 37574266 - I.C.E. 002294205000083
CONTINUE
DE LA SOCIETE
I/ Aux termes du procès-verbal en date du 30 juin 2021, il a été décidé de la continuation de la société malgré la situation nette négative.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 06 octobre 2021 sous le numéro 795481.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8932/PA

CONFECTOR
Société à responsabilité limitée au capital de 4.000.000,00 Dirhams
Siège social: 20, rue Mostafa El Mâani - Casablanca
R. C. Casa. 35845
- I.F. 01067368
CONTINUE
DE LA SOCIETE
I/ Aux termes du procès-verbal en date du 22 juin 2021, il a été décidé de la continuation de la société malgré la situation nette négative.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 06 octobre 2021 sous le numéro 795488.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8933/PA

CRUISE BOAT COMPANY
Société à responsabilité limitée au capital de 100.000,00 Dirhams
Siège social: 130, Boulevard Zerkoutni, Immeuble FOCH, Appt n°52, 9ème étage - Casablanca
R. C. Casa. 442203
- I.F. 37670850
CONTINUE
DE LA SOCIETE
I/ Aux termes du procès-verbal en date du 16 juin 2021, il a été décidé de la continuation de la société malgré la situation nette négative.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 06 octobre 2021 sous le numéro 795485.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8934/PA

GLOBAL BOAT LOCATION
Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000,00 Dirhams
Siège social: 130, Boulevard Zerkoutni, Immeuble FOCH, Appt n°57, 10ème étage - Casablanca
R. C. Casa. 355247
- I.F. 18802270
CONTINUE
DE LA SOCIETE
I/ Aux termes du procès-verbal en date du 28 juin 2021, il a été décidé de la continuation de la société malgré la situation nette négative.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 06 octobre 2021 sous le numéro 795483.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8935/PA

MAROC YACHT LOCATION
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000,00 Dirhams
Siège social: 130, Boulevard Zerkoutni, Immeuble FOCH, Appt n°12, 1er étage - Casablanca
R. C. Casa. 281253
- I.F. 14433527
CONTINUE
DE LA SOCIETE
I/ Aux termes du procès-verbal en date du 23 juin 2021, il a été décidé de la continuation de la société malgré la situation nette négative.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 06 octobre 2021 sous le numéro 795487.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8936/PA

LES HUILES D'OLIVES DE LA MEDITERRANEE
Société à responsabilité limitée au capital de 5.100.000,00 Dirhams
Siège social: 20, rue Mostafa El Mâani - Casablanca
R. C. Casa. 242493
- I.F. 40425015
CONTINUE
DE LA SOCIETE
I/ Aux termes du procès-verbal en date du 22 juin 2021, il a été décidé de la continuation de la société malgré la situation nette négative.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribunal de Commerce de Casablanca le 06 octobre 2021 sous le numéro 795482.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8937/PA

TELE PLUS
Société à responsabilité limitée d'associé unique au capital de 100.000,00 Dirhams
Siège social: 27, Boulevard Bir Anzarane, Palmier - Casablanca
R. C. Casa. 448791
- I.F. 39397576
CONTINUE
DE LA SOCIETE
I/ Aux termes du procès-verbal en date du 30 juin 2021, il a été décidé de la continuation de la société malgré la situation nette négative.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe du tribu-

nal de Commerce de Casablanca le 06 octobre 2021 sous le numéro 795484.
POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8938/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 / 06 61 86 89 08
Aux termes d'un acte S.S.P en date de 19/07/2021 à KELAA DES SRAGHNA il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
1- Dénomination : « PHARMACIE HAJ ARABI » SARL A.A.U.
2- Siège social: MAG N° 82 LOT GAZET CR EL AMRIA EL KELAA DES SRAGHNA.
3- Objet social: PHARMACIEN VENDANT EN DETAIL.
4- Durée : la société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au R.C.
5- Capital Social : 100 000,00 dhs divisés en 100 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité à Mr. ABDERRAHIM HASSANE l'associé unique.
6- La Gérance : la société est gérée par Mr. ABDERRAHIM HASSANE pour une durée illimitée.
7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de 1ère Instance KELAA DES SRAGHNA sous le 368/2021 et immatriculé au registre de commerce sous le 4747 le 25/08/2021.
N° 8939/PA

MONDE SERVICE COMPTA - S.A.R.L
d'Associé Unique
N 309 LOT EL HADJ FATH ETAGE 3 OULFA CASA
GSM: 0678738632
TEL: 0522658116
RC N°: 247621
IF: 40454927
TP N°: 37917345
« ECOLE GEORGE WILHELM PRIVÉE Sarl au »
Transfert du siège social
RC : 432215 Casa
- ICE 002257892000058
IF : 34482637
L'assemblée générale ordinaire de la société à responsabilité limitée d'associé unique ECOLE GEORGE WILHELM PRIVÉE Sarl au, au capital de 100 000 DH ayant son siège social à GROUPE ATTAKADDOUM GH2 17- ETAGE 2 - SIDI BERNOUSSI, dans sa réunion du 20 novembre 2020, a décidé ce qui suit :
- Transfert du siège social ; savoir GROUPE ATTAKADDOUM GH2 17- ETAGE 2 - SIDI BERNOUSSI à une nouvelle adresse à savoir : DAR BOUAZZA, LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'OCEAN, LOTS N°16 & 17
- Modification de l'exercice social : l'exercice social qui a débuté le 1er janvier 2020

N° 8941/PA

Société de Gestion - Etudes - Fiscalité & comptabilité « SOGEFCO »
7 Avenue Lalla Meryem Kissariat Mermisi V.N Fès
DISSOLUTION DE LA SOCIETE
« AIR DE REPOS BAB IMOUZZER » S.A.R.L AU Aux termes d'un acte sous-secrétaire en date à Fès le 12 octobre 2021, il a été établi le procès-verbal d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : « AIR DE REPOS BAB IMOUZZER » S.A.R.L AU
• DISSOLUTION DE LA SOCIETE
L'assemblée générale décide à l'unanimité la dissolution de la société.
• NOMINATION DU LIQUIDATEUR
Monsieur BOUGHLALA

se terminera le trente et un Aout 2020.
- Modification de l'article 4 et 28 des statuts ;
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 12 octobre 2021 sous le numéro 796311
MONDE SERVICE COMPTA SARL AU 309 LOT EL HADJ FATAH ETAGE 3 OULFA CASABLANCA
RC 247621 IF 40454927ICE 001512048000064 GSM 0678738632 TEL 0522658116
N° 8940/PA

MONDE SERVICE COMPTA - S.A.R.L
d'Associé Unique
N 309 LOT EL HADJ FATH ETAGE 3 OULFA CASA
GSM: 0678738632 TEL: 0522658116
RC N°: 247621 IF: 40454927 TP N°: 37917345

« KALI LUXURY Sarl »
Transfert du siège social
RC : 500009 IF : 50207288
ICE : 002762745000049
L'assemblée générale ordinaire de la société à responsabilité limitée KALI LUXURY Sarl, au capital de 100 000 DH ayant son siège social à 96 BD D'ANFA ETG 09 APPT N 91 RES LE PRINTEMPS D'ANFA CASABLANCA, dans sa réunion du 28 septembre 2021, a décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social ; savoir 96 BD D'ANFA ETG 09 APPT N 91 RES LE PRINTEMPS D'ANFA CASABLANCA à une nouvelle adresse à savoir : N° 42 CENTRE COMMERCIAL BEN OMAR 14 RUE ABOU ABDELLAH NAFII MAARIF CASABLANCA
- Modification de l'article 4 des statuts ;
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 12 octobre 2021 sous le numéro 796308

MONDE SERVICE COMPTA SARL AU 309 LOT EL HADJ FATAH ETAGE 3 OULFA CASABLANCA
RC 247621 IF 40454927ICE 001512048000064 GSM 0678738632 TEL 0522658116
N° 8941/PA

Société de Gestion - Etudes - Fiscalité & comptabilité « SOGEFCO »
7 Avenue Lalla Meryem Kissariat Mermisi V.N Fès
DISSOLUTION DE LA SOCIETE
« AIR DE REPOS BAB IMOUZZER » S.A.R.L AU Aux termes d'un acte sous-secrétaire en date à Fès le 12 octobre 2021, il a été établi le procès-verbal d'une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : « AIR DE REPOS BAB IMOUZZER » S.A.R.L AU
• DISSOLUTION DE LA SOCIETE
L'assemblée générale décide à l'unanimité la dissolution de la société.
• NOMINATION DU LIQUIDATEUR
Monsieur BOUGHLALA

MUSTAPHA est nommé comme liquidateur de ladite société.
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès Le 15 octobre 2021 sous N°4572/2021 R.C : 52979.
N° 8942/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX
EN SEANCE PUBLIQUE N° 30/DRAO/2021
Le 17/11/2021 à 10 heures, il sera procédé au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda à l'ouverture de plus relative à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux TRAVAUX DE CREATION D'UN FORAGE D'EXPLOITATION DANS LA COMMUNE CHOUHIA DANS LA PROVINCE DE BERKANE RELEVANT DE LA ZONE D'ACTION DE LA DRA DE L'ORIENTAL OUJDA EN LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service de la logistique de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 Oujda, il peut être également téléchargé à partir du portail du marché de l'état www.marchespublics.gov.ma.
- le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix mille dirhams (10 000,00 DH TTC).
- l'estimation des coûts des prestations est de : (484 680,00 dhs) quatre Cent quatre-vingt-quatre Mille Cent quatre-vingt dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUINT ESSRAK BP 704 - Oujda ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda.

- soit les transmettre par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêt du Ministre de l'Economie et Finances 14.20 du 4 septembre 2014.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de Consultation.
N° 8943/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR WILAYA DE LA REGION SOUSS MASSA

PREFECTURE D'AGADIR IDA OUTANANE SECRETARIAT GENERAL DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 20/INDH/2021
Le Mercredi 17 Novembre 2021 à 10h00min, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane à l'ouverture de plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'Equipement des classes pour ressources d'appui et de qualification des enfants en situation de l'Handicap, Préfecture d'Agadir Ida Outanane sise à l'avenue Général Kettani - Cité Administrative Agadir, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le montant du cautionnement provisoire est de : 60.000,00 dhs (Soixante Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE ET UN MILLE SIX CENT VINGT DIX H A A M C (1.561.620,00DHS) TTC.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) précité. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane sise à l'avenue Général Kettani - Cité Administrative Agadir ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêt du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Et conformément au paragraphe 2 de l'article 34 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, les échantillons et les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres (article 20 du règlement de consultation) doivent être déposés au service des marchés de la Préfecture d'Agadir Ida Outanane sise à l'avenue Général Kettani - Cité Administrative Agadir contre décharge au plus tard le Mardi 16 Novembre 2021 à 12h.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.
N° 8944PA



07.00 : Lecture du Saint Coran
 07.10 : Tinoubka
 07.40 : Ichaa Mamlaka
 08.30 : Amouddou
 09.30 : Entre ciel et terre: Coré du sud
 10.30 : Yakout et Aanbar
 11.30 : L'usine Ep 11
 12.05 : Serba
 12.40 : Zouaji mouhal
 13.00 : JT Addahira
 13.30 : Prière du vendredi
 14.00 : Oyoune Ghaima
 14.30 : JT en Amazigh
 14.50 : JT en Espagnol
 15.30 : Alouan Mina Al Madih
 16.20 : Ya rab
 16.30 : Yassalounaka
 17.10 : Haya Aala Falah
 18.00 : Entre ciel et terre : Coré du sud
 19.00 : JT en Français
 19.20 : L'usine
 19.50 : Serba
 20.25 : Zouaji mouhal
 20.40 : Zouaji mouhal
 21.00 : JT Principal
 22.00 : Altakrim
 23.40 : Dernier bulletin d'information
 00.10 : Festival de musiques
 01.30 : Haya Aala Falah
 02.20 : L'usine Ep 12
 03.00 : Serba
 Ep 12
 03.30 : Yakout et Aanbar
 04.30 : Tinoubka
 05.00 : Ichaa Mamlaka
 06.00 : Amouddou



05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec laureats mawahib tajwid al qor'an
 06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
 06:25:00 : SABAHYAT 2M
 07:15:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 07:30:00 : FEUILLETON : HDIDANE & BENT AL HAR-RAZ
 08:25:00 : MAGAZINE : KOULLOUNA ABTAL
 09:25:00 : FEUILLETON : SIR AL MORJANE
 09:55:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA
 10:05:00 : FEUILLETON : BAYNA NARAYNE
 10:45:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
 11:00:00 : MAGAZINE : SA-BAHIYAT 2M
 12:00:00 : SERIE : KOULNA MGHARBA
 12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
 12:45:00 : NEWS : AL AKH-BAR
 13:15:00 : RELIGIEUX : PRIERE DU VENDREDI
 13:45:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
 13:55:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
 14:45:00 : NEWS : ECO NEWS
 14:55:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
 15:05:00 : FEUILLETON : FORSA TANIYA
 16:15:00 : FEUILLETON : SIR AL MORJANE
 16:50:00 : MAGAZINE : AD-DINE WA ANNAS
 17:15:00 : MAGAZINE : TOU-ROUQ AL 3ARIFINE
 17:30:00 : MAGAZINE : BGHIT NAARAF
 17:35:00 : DESSIN ANIME : OGGY ET LES CAFARDS
 18:05:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMI-CHA
 18:10:00 : MAGAZINE : POP UP
 18:20:00 : FEUILLETON : AT-TOYOUR AL MAJROUHA
 19:05:00 : MAGAZINE : CAP-SULE ZOUR BLADEK
 19:15:00 : MAGAZINE : THE ONE : QUOTIDIENNE
 19:25:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
 20:45:00 : QUE DU SPORT
 20:50:00 : BULLETIN METEO
 20:55:00 : NEWS : ECO NEWS
 21:00:00 : MAGAZINE : CAP-SULE SUCCESS STORY
 21:10:00 : METEO
 21:15:00 : NEWS : AL MAS-SAIYA
 21:50:00 : MAGAZINE : RA-CHID SHOW : SALAHED-DINE BENMOUSSA
 23:15:00 : FEUILLETON : AL IRT
 00:05:00 : FEUILLETON : LAHN AL HAYAT
 00:50:00 : FEUILLETON : AL WA3D
 01:40:00 : MAGAZINE : THE ONE
 02:40:00 : MAGAZINE : AL-HANE 3CHAQNAHA
 03:05:00 : MINI-SERIE : DAY-ZOU LAQWAM
 04:00:00 : FEUILLETON : AT-TOYOUR AL MAJROUHA
 04:45:00 : MAGAZINE : SAFAHAT MANSIYA : ESTE-VANICO



07:00 : Matinales Infos
 11:05 : Questions ÉCO
 11:30 : On s'dit tout
 12:00 : Midi Infos
 13:30 : Croissance Verte
 14:00 : Midi Infos
 15:30 : Questions ÉCO
 16:00 : Midi Infos
 16:30 : On s'dit tout
 17:00 : Midi Infos
 17:30 : Hebdo-Santé
 18:00 : Soir Infos
 18:30 : On s'dit tout
 19:00 : Soir Infos
 19:30 : Questions ÉCO
 20:00 : Soir Infos
 21:35 : Croissance Verte
 22:00 : Soir Infos
 22:30 : L'CLUB
 23:00 : Soir Infos



05h35 : Tfour
 07h30 : Téléshopping
 08h25 : Familles nombreuses
 10h00 : Les feux de l'amour : Série
 11h00 : Les 12 coups de midi
 12h00 : Journal
 12h55 : Un enfant diabolique : Téléfilm
 14h50 : Liés à jamais : Téléfilm
 16h30 : Familles nombreuses : la vie en XXL
 17h50 : Ici tout commence : Série
 19h55 : Demain nous appartient : Série
 18h55 : Météo
 19h00 : Journal
 19h45 : My million, c'est Canteloup
 20h05 : Danse avec les stars : Divertissement
 22h30 : Dans avec les stars, la suite : Divertissement
 00h35 : Vendredi, tout est permis avec Arthur : Divertissement
 00h35 : Euro millions
 00h40 : Programmes de la nuit



06h00 : Le 6h info
 06h30 : Télé-matin
 08h30 : La maison des Maternelles
 09h15 : Amour, gloire et beauté : série
 11h50 : Tout le monde veut



prendre sa place
 10h20 : Chacun son tour : Jeu
 10h50 : Tout le monde veut prendre sa place : Jeu
 12h00 : Journal
 12h55 : Ca commence aujourd'hui : Magazine
 15h55 : Affaire conclue : Magazine
 16h40 : Tout le monde a son mot à dire : Jeu
 18h35 : N'oubliez pas les paroles : Jeu
 19h50 : Météo
 20h00 : Journal
 20h30 : Un si grand soleil : série
 20h05 : Capitaine Marleau : Série
 21h50 : Capitaine Marleau : Série
 23h30 : Cain : Série
 01h15 : Au bout de l'enquête
 02h55 : Dinard à l'heure anglaise



05h00 : M6 music
 06h00 : M6 kid
 07h50 : M6 boutique
 10h30 : Ca peut vous arriver : Magazine
 10h35 : Ca peut vous arriver chez vous
 11h45 : Le 12.45
 12h40 : Scènes de ménages : Série française
 12h40 : Une idylle en héritage : Téléfilm
 14h55 : Incroyables transformatins : Divertissement
 16h30 : Les reines du shopping
 17h40 : Objectif Top chef : divertissement
 18h45 : Le 19.45, météo
 19h30 : Scènes de ménages : Série française
 20h05 : Les enquêtes spéciales: Série
 21h50 : NCIS : enquêtes spéciales : Série
 22h45 : Des monstres et des hommes
 23h30 : A l'épreuve des balles
 01h15 : Les nuits de M6



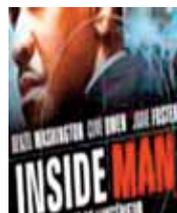
18h45 : Arte journal
 19h05 : 28 minutes samedi : Magazine
 19h50 : Propagande, les nouveaux : Documentaire
 21h30 : influence : les armes de la com : Documentaire
 22h55 : Le Pen,



Junger et la nouvelle droite : Doc
 23h50 : L'écrivain Emst Junger : dans les tréfonds de l'histoire
 00h45 : Le dessous des cartes
 01h00 : Arte reportage



06h00 : Okoo. Dessins animés
 07h30 : D'Umani
 08h00 : Vous êtes formidables
 08h50 : Dans votre région
 09h55 : Outre-mer Je mag
 10h25 : Outre-mer l'info
 12h00 : Le 12-13
 11h55 : Météo à la carte : Magazine
 13h05 : Un cas pour deux : Série
 15h10 : Des chiffres et des lettres : Jeu
 16h00 : Slam : Jeu
 16h55 : Questions pour un super champion : Jeu



17h30 : Le 18-30
 18h00 : Le 19-20
 19h00 : Saveurs de saison : Magazine
 19h20 : Plus belle la vie : série
 19h45 : Tout le sport
 20h05 : Inside man, l'homme de l'intérieur : Film
 22h15 : Un beau voyou : Film
 00h00 : L'amant de Lady Chatterley : Film
 01h45 : Ma vie d'après : série
 02h40 : Voyages délices by chef elly
 02h50 : Les matinales
 03h05 : Slam
 03h55 : Question pour un champion

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

© Myriem Kammich

L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



Ons Jabeur au firmament du tennis mondial

Les pieds sur terre en Tunisie

Portrait



La Tunisienne Ons Jabeur, première joueuse de tennis du monde arabe, hommes et femmes confondus, à accéder lundi au top 10 mondial, tutoie les sommets sportifs grâce à sa détermination, mais garde un attachement viscéral à son pays. Après avoir atteint les demi-finales du tournoi d'Indian Wells, où elle



Durant ma carrière, nombreux sont ceux qui ont douté de mes capacités à arriver à ce niveau, mais ma confiance en moi et mon travail m'ont permis d'avancer

chuté face à la future lauréate Paula Badosa, la Tunisienne de 27 ans a fait un bond au classement WTA, en passant de la 14^e à la 8^e place.

Atteindre ce rang, "c'est un rêve qui devient réalité, j'ai toujours voulu être là", a-t-elle expliqué.

"Ce n'est que le début", a ajouté la Tunisienne, estimant "mériter cette place depuis longtemps" et disant son ambition de devenir numéro un mondiale. Dans un entretien avec l'AFP en juillet à Tunis, elle se disait "très fière de représenter une nation entière, la Tunisie" aux JO de Tokyo, ainsi que "les Arabes et l'Afrique".

L'été dernier, la droitrière a vendu deux de ses raquettes au profit d'hôpitaux locaux, quand la Tunisie était submergée par une terrible vague de Covid-19.

"C'était un devoir pour moi d'aider mon pays", a-t-elle expliqué après avoir réuni 27.000 dollars (environ 23.300 euros).

La première fois qu'Ons Jabeur a crevé l'écran sur la scène internationale, c'était à l'Open d'Australie en janvier 2020. A l'époque classée 78^e mondiale, elle devient la première joueuse d'un pays arabe à se qualifier pour les quarts de finale d'un tournoi du Grand Chelem. Elle s'incline à ce stade contre l'Américaine Sofia Kenin, future championne.

En juin 2021, elle remporte le tour-

noi (WTA 250) de Birmingham, le premier titre sur le circuit principal pour une joueuse maghrébine.

En parvenant en huitièmes de finale à Wimbledon en juillet, elle devient "Onstoppable" pour les internautes tunisiens, un jeu de mots entre son prénom et "unstoppable", "inarrêtable" en anglais.

A l'AFP, elle a expliqué avoir "gagné en expérience et confiance" à partir de l'Open d'Australie. "Les autres joueuses ont commencé à avoir peur de jouer contre moi (...) Ma façon de jouer reflète ma personnalité. En tant qu'être humain, j'ai beaucoup de sentiments et durant le match, je les exprime".

Sans oublier une note d'humour, comme quand elle transforme en pompes une chute sur le court, ou quand elle prend sa balle de tennis pour faire des jongles avec ses pieds comme une footballeuse.

Ons Jabeur a un message pour la jeunesse tunisienne: "Rien n'est impossible".

"Durant ma carrière, nombreux sont ceux qui ont douté de mes capacités à arriver à ce niveau, mais ma confiance en moi et mon travail m'ont permis d'avancer", a-t-elle dit à l'AFP.

Née le 28 août 1994 à Ksar Hellal, ce petit format de 1,67m pour 66 kg, a commencé très tôt le tennis, à Hammam Sousse, banlieue chic de la station balnéaire Sousse.

A trois ans, son club a pour seuls terrains les courts de tennis des hôtels voisins.

Nabil Mlika qui l'a entraînée à l'époque, se souvenait auprès de l'AFP en 2020 de "son dynamisme, de son application" et de "sa rage de vaincre".

A 10 ans, elle disait à sa mère qu'elle l'emmènerait "un jour boire un café à Roland-Garros", raconte-t-il. "Elle l'a fait, c'est magique".

A 12 ans, la jeune prodige intègre le lycée sportif d'El Menzah, à Tunis.

"Ons avait une facilité de gestes techniques exceptionnelle", a témoigné auprès de l'AFP l'ex-directeur technique de la Fédération tunisienne, Hichem Riani. D'anciens camarades se souviennent d'une adolescente qui aimait affronter les garçons. "Une fois, elle a participé à un tournoi et a gagné des matches, ce qui a démoralisé certains joueurs, vexés d'être battus par une fille", a raconté l'un d'eux, Mehdi Abid.

Après sa victoire à Roland-Garros en 2011 dans le tournoi junior, elle quitte la Tunisie, mais y revient régulièrement se préparer avec son entraîneur Issam Jalleli, et son mari et préparateur physique, Karim Kamoun.

"Dès le début, j'ai voulu une équipe technique composée de Tunisiens", disait-elle à l'AFP, pour montrer que "le Tunisien peut réussir et réaliser l'impossible à l'étranger".

Sport

Ligue des champions

Ronaldo libère Manchester



Il s'est contenté d'un match nul contre Séville (0-0) qui le maintient en vie dans la course aux huitièmes de finale, mercredi lors d'une troisième journée de Ligue des champions où l'homme providentiel de Manchester United, Cristiano Ronaldo, a encore frappé contre l'Atalanta Bergame (3-2).

Une défaite aurait sérieusement hypothéqué les chances de qualification lilloise, mais un match nul n'offre pas pour autant la moindre promesse aux Dogues : incapable de marquer, mais solide défensivement face à Séville, le LOSC continue de rêver à un printemps européen.

Avec deux points en trois matches, le compteur n'augmente pas vite, mais celui des opposants non plus. Le Séville FC ne parvient pas à gagner et a enchaîné un

troisième match nul de suite dans la compétition, tandis que Wolfsburg est de son côté resté à quai et compte deux points, comme les Nordistes.

La bonne opération du soir est à mettre à l'actif des Autrichiens du Red Bull Salzburg, auteurs de leur deuxième victoire (pour un nul) obtenue contre le club allemand, dernier de la poule (3-1).

Le jeune attaquant suisse Noah Okafor a inscrit un doublé pour porter Salzburg en tête du groupe, avec 7 points, soit quatre de plus que Séville.

La victoire était impérative, Barcelone l'a obtenue, à domicile contre le Dynamo Kiev (1-0), mais elle ne risque pas de rassurer grandement les dirigeants, les supporters et l'entraîneur Ronald Koeman, qui restait sur deux déroutes inaugurales contre le Ben-

fica Lisbonne et le Bayern Munich (3-0).

Le seul but de la soirée est venu du défenseur Gerard Piqué, dans un Camp Nou à moitié vide. "On n'a pas le droit de rater autant d'occasions. On joue notre survie dans la compétition, et on se perd en attaque...", a déploré le Néerlandais, qui ne peut que constater les dégâts, avant le "clasico" dimanche : le Barça n'a cadré que 4 tirs en 3 matches de C1.

Seule bonne nouvelle de la soirée côté blaugrana, la pépite Ansu Fati (18 ans) a prolongé jusqu'en 2027, avec une clause libératoire délicate fixée à... un milliard d'euros.

Le Bayern, lui, avait déjà marqué huit buts en deux rencontres. À Lisbonne, pour la première titularisation de Kingsley Coman en C1 cette saison, il en a ajouté quatre autres (4-0), avec un doublé de

Leroy Sané et une nouvelle unité pour Robert Lewandowski (5 buts déjà cette saison).

Au classement, les Bavarois se rapprochent des huitièmes de finale, avec 9 points, soit cinq de plus que Benfica et six unités d'avance sur le Barça.

Sans Paul Pogba, remplaçant, mais avec Cristiano Ronaldo et Marcus Rashford au coup d'envoi, Manchester United a puisé dans ses retranchements pour s'éviter une cinquième défaite en huit matches toutes compétitions confondues, qui menaçait pourtant après une première période terminée sur un score alarmant de 0-2.

Mais face à l'Atalanta, l'entraîneur Ole Gunnar Solskjær a pu compter sur sa superstar portugaise. Déjà homme de la délivrance contre Villarreal (2-1), CR7 a récidivé d'une imparable tête à la

81 minute pour donner l'avantage aux Mancuniens, après les buts de Rashford et Harry Maguire.

Ce 137e but en C1 pour Ronaldo replace "Man U" en tête du classement (6 pts), devant Bergame (4 pts) et Villarreal (4 pts), vainqueur des Young Boys de Berne avec un but du jeune Yerey Pino au jour de ses 19 ans (4-1).

Battu à Turin par la Juventus lors de la 2e journée (1-0), Chelsea a repris sa route vers les huitièmes de finale en étrillant les Suédois de Malmö (4-0). Jorginho, en lice pour le Ballon d'Or, a soigné ses statistiques en marquant deux pénalités, mais les Blues ont perdu Romelu Lukaku et Timo Werner sur blessure.

Au classement, les tenants du titre (6 pts) restent derrière la Juve (9 pts), victorieuse à Saint-Petersbourg face au Zenit (1-0).

Mondial biennal

La Fifa convoque un sommet La fronde s'organise

La Fifa a annoncé mercredi la convocation d'un sommet en décembre pour discuter du projet de Mondial biennal, idée qui se heurte aux réticences du football européen, entre milliards d'euros de manque à gagner estimés selon un rapport commandé par l'UEFA, et menaces "d'actions" venues de fédérations nordiques.

La Fédération internationale de football, qui a réuni son Conseil mercredi, continue ses consultations. Pas question, pour le moment, de convoquer une Assemblée générale pour mettre au vote ce projet controversé. Place, dans un premier temps, à "un sommet virtuel global", le 20 décembre prochain, avec les fédérations, "pour discuter de l'avenir du football après avoir été informées en détail du processus de consultation en cours sur le sujet".

Dans un communiqué, le président de l'instance Gianni Infantino a

expliqué souhaiter "atteindre un consensus pour le bénéfice de tous" mais voit en ce sommet "l'opportunité de présenter un plan".

Après plusieurs semaines de polémiques autour des bouleversements suggérés par la Fifa, l'opposition semble en effet se durcir, notamment en Europe, dont la Confédération, l'UEFA, est vent debout contre cette réforme du calendrier international.

Celle-ci envisage notamment l'organisation de Coupes du monde masculine et féminine tous les deux ans, au lieu de l'habituel rythme quadriennal, ce qui impliquerait la tenue d'une compétition de sélections chaque année, et le resserrement des fenêtres internationales. Un rapport complet de la Fifa est attendu en novembre.

A cette fronde se sont joints des représentants des championnats nationaux du monde entier, des supporters et des joueurs, à l'image de la

Norvégienne Ada Hegerberg, Ballon d'Or 2018 et voix écoutée du football féminin, qui fustige dans un entretien à l'AFP un projet conçu "sans considération" pour les joueuses.

Selon une source interne à l'UEFA, un rapport commandé par la confédération européenne évalue entre 2,5 et 3 milliards d'euros sur quatre ans le manque à gagner des fédérations européennes si le projet était adopté.

L'UEFA a présenté mardi ses conclusions de cette étude aux dirigeants de ses 55 fédérations membres. Ce rapport ne tient pas compte du possible manque à gagner additionnel pour les championnats nationaux, précisent Le Monde et L'Equipe, qui ont dévoilé le contenu du document.

Pour l'UEFA, le scénario suggéré par la Fifa risque de provoquer des pertes liées à la billetterie, aux droits TV et aux sponsors, détaillent Le Monde et L'Equipe, car les diffuseurs

et les entreprises partenaires sont susceptibles de préférer un feuilleton courant sur toute l'année plutôt qu'un rendez-vous ponctuel à la visibilité moindre.

Selon Le Monde, la Ligue des nations, compétition nouvellement créée par l'UEFA dont la France est titulaire, disparaîtrait également.

Pour le président de la Fifa Gianni Infantino, qui poursuit les consultations avec les acteurs du monde du football, son projet entraînerait à l'inverse de meilleurs bénéfices pour les fédérations.

Une perspective critiquée par Ada Hegerberg, premier Ballon d'Or féminin de l'histoire, qui rejette toute approche purement financière.

"Ajouter des Coupes du monde pour gagner plus d'argent est une idée qui ne va pas avec la situation actuelle", a-t-elle pointé auprès de l'AFP, craignant une augmentation du risque

de blessures pour les joueurs. "Ceux qui prennent les décisions ne sont pas sur le terrain et n'ont pas de considération pour les joueurs", a asséné la Norvégienne, qui revient elle-même d'une longue blessure.

Les fédérations de football des pays nordiques, "fermement opposées à l'idée de Coupes du monde biennales", sont même allées plus loin mercredi en promettant d'examiner de possibles "actions" si jamais ce projet aboutit.

"Si une majorité au sein de la Fifa décide d'adopter une proposition concernant des Coupes du monde biennales, les fédérations nordiques devront envisager de nouvelles actions et des scénarios qui soient davantage conformes à nos valeurs fondamentales", peut-on lire dans un communiqué commun publié par ces six fédérations membres de l'UEFA (Danemark, Îles Féroé, Finlande, Islande, Norvège, Suède).



Classement FIFA

L'EN dans le Top 30

La sélection nationale de football est entrée dans le Top 30 des meilleures formations mondiales, selon le classement FIFA (Fédération internationale de football association), actualisé ce jeudi.

Désormais 29èmes, les Lions de l'Atlas ont grimpé de 4 places dans le nouveau ranking et font, au passage, leur entrée dans le top 3 africain avec 1513 points à leur escarcelle.

Sur le plan continental, le Maroc a dépassé l'Algérie d'une place et se place à deux paliers de la Tunisie (27e avec 1525,3 points), alors que le Sénégal

pointe toujours à la première place en Afrique (20e avec 1564,95 points).

En octobre, le Maroc a assuré la qualification au tour barrage de la Coupe du Monde Qatar 2022, en surclassant successivement la Guinée-Bissau (5-0 puis 3-0) et la Guinée (4-1).

Pour ce qui est du Top 3 mondial, la Belgique pointe toujours en tête, talonnée par le Brésil. La France, sacrée en Ligue des Nations, complète le podium, suivie de l'Italie, championne en titre de l'Euro.

En Botola, le Raja rectifie sur le champ le tir

La RSB tenue en échec par l'OCK

Le Raja de Casablanca (RCA) a surclassé le Mouloudia d'Oujda (MCO) sur le score de 3 buts à 1, pour le compte de la 6e journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football, mercredi, au stade municipal d'Oujda.

Menant à la mi-temps (0-2), le Raja a su gérer son avantage jusqu'à la fin, l'emportant sur le score de 1-3.

Les Verts ont ouvert la marque dès la 5e minute par Abdallah Farah, avant de creuser l'écart par Hamid Ahaddad à la 25e minute et Mohcine Metouali à la 46e minute. Le MCO a réduit le score à la 56e minute par Salaheddine Bahi.

Suite à cette rencontre, les Vert et Blanc, 15 points, s'emparent provisoirement du fauteuil du leader, tandis que l'équipe oujdie reste à la sixième place du classement avec 8 points.

Dans l'autre match de la soirée, la Renaissance de Berkane (RSB) et l'Olympique de Khouribga (OCK) n'ont pas réussi à se départager (3-3) au stade municipal de Berkane.

Au terme de cette rencontre, les Berkanis grimpent à la sixième place avec 8 points, tandis que l'OCK (6 pts) se hisse à la dixième place.

Mardi, l'Association Sportive des FAR s'est imposée 2 buts à 0 devant l'IRT, au Grand stade de Tanger.



Menant à la pause (0-1), les Militaires ont augmenté leur avance en l'emportant sur le score de 0-2. La première réalisation en faveur des Militaires a été inscrite par Ismail Khafi, qui ont par la suite creusé l'écart suite à un penalty signé Reda Selim à la 90+1e minute.

Les Tangérois ont disputé la majeure partie de cette rencontre à dix, après l'expulsion de leur portier Hicham El Mejhed dès la 16e minute.

Au terme de cette rencontre, l'AS FAR grimpe à la quatrième place du classement avec 9 points, tandis que l'IRT (4 pts) se maintient à la 14e place.

Divers

Mondial féminin

Le Maroc affrontera la Gambie au lieu du Sénégal, selon des modifications apportées par la Confédération africaine de football (CAF) au calendrier des matchs du 3ème tour des éliminatoires pour la Coupe du monde féminine (U20), Costa Rica-2022.

Ainsi, les matchs aller du troisième tour se dérouleront du 2 au 4 décembre, tandis que les matchs retour auront lieu du 16 au 18 décembre.

Le deuxième tour s'est terminé le week-end dernier avec la qualification de 16 équipes.

Parution

A l'occasion de la sortie du livre «Itinéraire à travers le basket», écrit et édité par l'ex-international Abderrahmane Arradi, l'association des anciens joueurs internationaux marocains de basket-ball organise une séance de signature de cet ouvrage ce vendredi à partir de 16h00 à la Sqala de Casablanca.

Cette publication traite de l'équilibre entre le sport et les études, l'harmonie et l'épanouissement des jeunes grâce au sport et leur intégration dans la société.



Malgré un départ manqué, le KACM cultive l'ambition de retrouver son lustre d'antan

Malgré un faux départ en Botola Pro D2 "Inwi", toutes les composantes du Kawkab Athlétique Club de Marrakech (KACM) s'efforcent de faire sortir le club de sa spirale descendante et cultivent toujours autant l'ambition de lui faire retrouver son lustre d'antan en tentant de partir sur de nouvelles bases.

Englué en bas du classement avec 1 point en cinq matchs, un nul et quatre défaites, dont la dernière à domicile, samedi dernier, contre le Moghreb de Tétouan (0-1), le KACM est embourbé dans une série de contraintes, notamment d'ordre financier.

Confronté à la difficulté de procéder à de nouveaux recrutements suite à une décision disciplinaire de la FIFA représentant footballistique de la cité occo compte sur les autorités lo-

cales, les instances élues et les acteurs économiques pour redonner un second souffle au club et lui permettre de renouer avec les belles performances et le fil de son histoire glorieuse en tant que jalon dans le football marocain.

Ainsi, le bureau dirigeant cherche à assurer des ressources financières régulières pour redresser le parcours du club et motiver les jeunes talents qui composent aujourd'hui le noyau d'une équipe amenée à disputer une saison marquée du sceau de la difficulté, avec la mission de maintenir sa place au sein de la Botola Pro-D2 et nourrir l'espoir d'un retour parmi l'élite.

"Le club est doté d'un groupe de jeunes talents qui auront leur mot à dire dans un proche avenir, notamment grâce à l'encadrement technique assuré par le cadre national Khalid Jankari", a souligné le porte-parole of-

ficiel du club, Rachid Najah, dans une déclaration à M24, la chaîne télévisée d'information en continu de la MAP.

Rappelant l'histoire glorieuse du KACM, il a relevé que toutes les composantes du club sont conscientes de la responsabilité qui leur incombe pour surmonter les problèmes financiers. "Cette crise a été provoquée par les résultats négatifs accumulés par le club à la fin de la saison dernière et au début de la saison en cours", a-t-il expliqué.

"Toutefois, nous commençons à voir le bout du tunnel après la levée des sanctions financières et disciplinaires. Nous sommes désormais en mesure de procéder à de nouveaux recrutements lors du mercato d'hiver", a relevé M. Najah avec soulagement.

Pour sa part, le coach Khalid Jankari a mis en relief l'ambiance positive qui règne au sein du club, et la ferme

volonté de la direction technique et des joueurs de sortir de la crise actuelle.

Relevant que la situation actuelle "nous a imposé de s'appuyer sur l'équipe espoir, en coordination avec l'entraîneur Mohamed Bouthir, pour alimenter le club avec des joueurs talentueux", M. Jankari a souligné que le KACM "est entre de bonnes mains et le mercato d'hiver sera déterminant pour améliorer la position du club".

De son côté, Reda Zamrani, joueur du KACM et de la sélection nationale U23 ans, a affirmé que les entraînements se déroulent dans d'excellentes conditions, et les joueurs ont un haut degré de concentration et de responsabilité, ajoutant que la direction technique a profité de la suspension du championnat pour améliorer le niveau physique et tactique du groupe.

Et de souligner que les joueurs sont conscients de la responsabilité qui leur incombe ainsi que de la légitimité des espoirs et rêves que le public et les fans de l'équipe ne cessent de nourrir, les appelant à soutenir le club et les joueurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux.

Malgré toutes les contraintes, les aficionados du KACM nourrissent l'espoir d'un retour du "chevalier de la palmeraie" à son lustre d'antan, d'autant plus qu'il s'agit du 5e club plus titré à l'échelle du Royaume, avec deux titres de champion du Maroc (1957-1958 et 1991-1992), six Coupes du Trône (1962-1963, 1963-1964, 1964-1965, 1986-1987, 1990-1991 et 1992-1993) et un titre continental en Coupe de la Confédération de la CAF en 1996-1997.

Par Adnane Abbou (MAP)

A l'hôpital Posadas, les Covid sont partis, pas la crainte

A Posadas, plus grand hôpital public d'Argentine, le dernier patient Covid en réanimation a quitté le service il y a trois semaines et aucun n'y est entré depuis. Eprouvés par la lutte, par les pertes en leurs rangs, les soignants soufflent sans pouvoir chasser "le spectre" d'une nouvelle vague.

"C'a été une joie immense", se souvient Constanza Arias à propos de ce 22 septembre qui a vu le dernier malade Covid sortir du service de soins intensifs qu'elle dirige.

Au plus fort de la pandémie, quelque 300 malades par jour étaient pris en charge pour assistance respiratoire. Ces dernières semaines, le grand hôpital (530 lits) de la banlieue de Buenos Aires ne comptait plus qu'une trentaine de patients Covid.

La baisse de tension est palpable à l'échelle du pays de 45 millions d'habitants, qui a enregistré plus de 5,2 millions de cas depuis mars 2020 et plus de 115.000 morts. Selon le ministère

de la Santé, 920 patients se trouvaient encore dernièrement en réanimation, contre un pic de 7.839 en mai.

Diego Rivero, 52 ans, était l'un d'eux, hospitalisé onze jours en avril sous oxygène et corticoïdes. Ses deux filles de 16 et 20 ans, malades du Covid-19 elles aussi, étaient dans le même temps confinées dans leur maison.

De son lit d'hôpital, vivant mal "de ne rien pouvoir faire pour elles", il leur fit part de ses vœux testamentaires. "J'étais serein, je savais que je faisais ce qu'il fallait, mais cela leur a fait l'effet d'une bombe, elles l'ont pris comme un adieu", raconte-t-il.

Constanza Arias se souvient des journées d'enfer à Posadas, ces matinées où elle voyait arriver cinq ou six patients en état critique, pris en charge par des soignants pas encore vaccinés "avec la peur, l'angoisse de la contagion pour soi-même, pour sa famille".

En 2020, la moitié du personnel de l'hôpital (plus de 5.000 employés) a

contracté le Covid-19, selon la direction. Beaucoup y ont succombé.

"Chaque collègue qui décédait engendrait chez nous une grande peine. On l'a tous mal vécu," médite le Dr Alberto Maceira, un spécialiste des soins intensifs qui a pris la direction de l'hôpital Posadas en janvier 2020, quelques semaines avant le déclenchement de la pandémie.

"Un collègue qui tombe malade et meurt, c'est le pire qui puisse arriver. Pour nombre d'entre nous, il sera très difficile de nous l'enlever de la tête", avoue-t-il.

"Mais en 2021 pas un (soignant) n'a été contaminé", se réjouit

Constanza Arias. La vaccination a fait son effet. A l'échelle du pays, après un démarrage lent en raison notamment de retards de livraison du Spoutnik V russe, près de 54% de la population avait mi-octobre un schéma vaccinal complet, et 68% reçu une dose.

Ces jours-ci, arrivent en régions plus de 2 millions de doses spécifiquement pour la vaccination des enfants de 3 à 11 ans.

Au Posadas, les soignants respirent enfin avec le "retour à une dynamique de soins intensifs habituelle, d'avant la pandémie". Mais ils ne parviennent pas tout à fait à chasser le souvenir des éprouvants 18 derniers

mois et regardent l'avenir avec crainte.

"Il y a la peur de ce que l'on voit dans l'hémisphère nord, le spectre de voir apparaître le variant Delta, une nouvelle vague, la crainte est là", assure Constanza Arias. "Mais ce n'est pas encore arrivé, pas pour l'instant. Nous n'avons pas de patients Covid" en réanimation à Posadas, relativise-t-elle.

Le rescapé Diego Rivero a lui aussi du mal à chasser sa peur du lendemain.

"Je suis convaincu qu'il y aura un Covid-23, un Covid-25. Je crois que nous sommes à la fin de celle-ci, mais la prochaine (vague) n'est pas loin, au coin de la rue", prédit-il.

Recettes

Couscous boulettes de bœuf aux herbes



Ingrédients

pour 4 personnes

- 250 g de semoule précuite
- 2 oignons blancs
- 300 g de viande de bœuf

ha ٣٥٤

- 1 bouquet de persil
- 1 bouquet de coriandre
- 1 œuf
- 50 g de beurre clarifié
- cumin en poudre
- ras el ha ٣٣٣
- huile d'arachide
- sel, poivre

Préparation de la recette

Recette de Carole Benzaken, peintre

Cuire la semoule à la vapeur. Mélanger dans un saladier les herbes ciselées, les oignons hachés, la viande, une pincée de chaque épice et l'œuf battu. Former des boulettes de la taille d'une noix. Faire chauffer l'huile d'arachide dans une casserole, y plonger les boulettes et laisser cuire (1 ou 2 minutes) jusqu'à ce qu'elles soient dorées, les égoutter et les poser sur un papier absorbant.

Les servir avec la semoule mélangée au beurre et des légumes cuits dans un bouillon épice.

ROYAUME DU MAROC
LE CHEF DU GOUVERNEMENT
AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PRÉFECTURE ET DES
PROVINCES DE LA RÉGION ORIENTALE DU ROYAUME

CONCEPTION, RÉDACTION ET IMPRESSION D'UN BEAU LIVRE SUR LE THÈME DE «NADOR : LE MAROC GAGNANT EN 3 LANGUES».

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°015/COOP/2021

L'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres ouvert pour la conception, la rédaction et l'impression d'un Beau Livre sur le thème de «Nador : le Maroc gagnant en 3 langues», en lot unique.

Dans ce cadre, il sera procédé, **Lundi 15 Novembre 2021 à 12h**, à la salle des réunions de l'Agence de l'Oriental, sise 13, rue Mohamed Abdou à Oujda, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres précité.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de l'Agence de l'Oriental, sis 13, rue Mohamed Abdou à Oujda ; il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **Trente Mille Dirhams (30 000,00 Dh)**. L'estimation des prestations est de **Un Million deux cent Quatre-vingt-seize Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (1 296 000,00 Dh TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental. Les concurrents peuvent :

- envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse sus-indiquée ;
- déposer leurs plis contre récépissé au bureau d'ordre ;
- remettre leurs plis au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- envoyer leurs plis par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma



13, rue Mohamed Abdou - Oujda
Tél : (+212) 5 36 70 58 68
Fax : (+212) 5 36 71 92 30
Site web : www.oriental.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du Règlement de consultation.

Le Règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental peut être téléchargé à partir du site portail de l'Agence de l'Oriental : www.oriental.ma